KPMG

Rapport final

ÉTUDE DE LA QUESTION INTERNE POUR LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'INDUSTRIE CANADA (SDD II)

Industry Canada Industrie Canada

Préparé pour

Direction générale de la vérification et de l'évaluation
Industrie Canada

Présenté par

Hussein Rostum
Cathy Green
Kristina Kanjilal
Meredith Nelson

KPMG Consulting LP

Ottawa
31 mars 2000
34367

Table des matières

SOMMAIRE i

1 Introduction 1

1.1 Contexte 1

1.2 Objectifs du présent rapport 2

1.3 Approche 2

1.4 Limites 3

2 Liaison des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable à l'orientation stratégique d'Industrie Canada 5

2.1 Objectifs gouvernementaux de développement durable 5

2.2 Importance des objectifs stratégique d'Industrie Canada pour le développement durable 8

2.3 Compatibilité entre Industrie Canada et le développement durable 14

3 Principales questions et possibilités 14

3.1 Contexte et liens de l'étude de la question 14

3.2 Diagramme logique 16

3.3 Utilisation efficace des ressources renouvelables du Canada 16

3.4 Gestion des substances toxiques 19

3.5 Technologies de prévention de la pollution et de décontamination 20

3.6 Émission de gaz à effet de serre et technologie de hangement climatique 25

3.7 Répartition des coûts et des avantages entre les générations 24

3.8 Amélioration de la productivité 25

3.9 Intégration du développement durable aux processus décisionnels 27

3.10 Mise en ordre interne 30

3.11 Partenariats pour le développement durable 31

4 Contraintes 34

4.1 Importance d'avoir une vision équilibrée des contraintes 34

4.2 Sensibilisation et culture organisationnelle 34

4.3 Leadership et engagement 35

4.4 Ressources limitées 35

4.5 Partenariats avec l'industrie et d'autres ministères du gouvernements 36

4.6 Mesure du rendement : une exigence pour les initiatives de développement durable 36

4.7 Processus de planification 37

4.8 Autres contraintes 37

5 Conclusions et recommandations 39

5.1 Questions clés en matière de développement durable 42

5.2 Possibilités de traiter les questions 44

5.3 Contraintes 45

5.4 Recommandations 45

101-00016/

Annexe A Références

Annexe B Liste des personnes interrogées

Annexe C Guide d'entrevue et Feuillet récapitulatif des questions

SOMMAIRE

Industrie Canada a retenu les services de KPMG Consulting LP pour entreprendre une étude de la question interne et pour identifier les questions clés de développement durable du point de vue des employés du Ministère. Les possibilités et les contraintes connexes ayant des répercussions sur la mise en place d'une stratégie de développement durable (SDD) ont aussi été identifiées.

L'approche adoptée dans cette étude est celle d'une auto-évaluation basée sur des entrevues avec quarante-six fonctionnaires du personnel professionnel et de la gestion, provenant d'un groupe représentatif des directions générales d'Industrie Canada. Les questions, les possibilités et les contraintes identifiées sont, en majeure partie, basées sur les perceptions des fonctionnaires interrogés.

QUESTIONS CLÉS EM MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Neuf questions de développement durable ont découlé du processus de consultation et peuvent être considérées comme des questions importantes, du point de vue du mandat d'Industrie Canada et de son orientation stratégique. Ces questions sont aussi pertinentes par rapport aux objectifs identifiés dans le *Guide de l'écogouvernement* et dans le *Discours du Trône*. Les résultats de cette étude reflètent les perceptions des fonctionnaires interrogés.

Voici les questions sur lesquelles le Ministère pourrait se concentrer dans la prochaine phase de la Stratégie de développement durable (SDD II) :

- l'utilisation efficace des ressources renouvelables du Canada;
- la gestion des substances toxiques;
- les technologies de prévention de la pollution et de décontamination;
- l'émission de gaz à effet de serre et la technologie de changement climatique;
- la répartition des coûts et des avantages entre les générations;
- l'amélioration de la productivité;
- l'intégration d'un développement durable dans les processus décisionnels;
- la mise en ordre interne d'Industrie Canada; et
- les partenariats pour le développement durable.

Ces questions sont liées à chacun des cinq objectifs généraux énumérés dans le *Guide de l'écogouvernement*.

Le processus de consultation a fait appel à des représentants d'un groupe représentatif des directions générales au sein du Ministère. Chaque direction générale du Ministère peut établir la priorité de ces questions de manière différente. Le Ministère devra réviser et valider ces questions, et les établir par ordre de priorité du point de vue général du Ministère.

POSSIBILITÉS

Un certain nombre de possibilités perçues par Industrie Canada, pour des initiatives spécifiques, a aussi été identifié afin de traiter les questions énumérées plus haut. Une « possibilité » est un domaine éventuel perçu dans lequel des initiatives particulières d'Industrie Canada pourraient être poursuivies ou lancées plus tard pour atteindre les objectifs de développement durable du Ministère et/ou de l'ensemble du gouvernement.

Les résultats de la présente étude de la question suggèrent que certains des objectifs stratégiques du Ministère sont perçus comme offrant plus de possibilités que d'autres pour faire progresser le développement durable. Les objectifs de l'**innovation** et du **marché** sont perçus comme étant les plus importants à moyen terme et l'objectif de la **connectivité** démontre un potentiel important à long terme. L'objectif de l'**intendance et de la gestion** est considéré comme étant nécessaire pour appuyer les initiatives des objectifs stratégiques.

Alors que les questions identifiées dans l'analyse sont liées à chacun des cinq objectifs généraux de développement durable énoncés dans le *Guide de l'écogouvernement*, les possibilités clés semblent être davantage alignées avec deux objectifs du *Guide* : la durabilité des ressources naturelles : des emplois, des collectivités et des industries durables; et l'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être.

Les possibilités particulières, selon la portée des activités du Ministère, étaient perçues de la manière suivante :

- Utilisation efficace des ressources renouvelables du Canada
  - Domaines de possibilités : biotechnologie; cartes routières technologiques; commerce électronique; commerce durable.
- Gestion des substances toxiques
  - Domaines de possibilités : promotion et appui de l'intervention de l'industrie contre les substances toxiques; amélioration de la compétitivité par le biais de l'investissement.
- Technologies de prévention de la pollution et de décontamination
  - Domaines de possibilités : production et élimination moins polluantes; éco-efficacité; site Web sur la prévention de la pollution; pratiques exemplaires et normes volontaires; systèmes de gestion de l'environnement pour les PME.

- Émissions de gaz à effet de serre et technologie de changement climatique
  - Domaines de possibilités : technologie de développement et de présentation; stratégies de transfert de la technologie; initiatives d'extension sous forme de tables rondes; diffusion de l'information; débouchés commerciaux.
- Répartition des coûts et des avantages entre les générations
  - Domaines de possibilités : aucune possibilité particulière identifiée, mais pourrait être liée à d'autres possibilités.
- Amélioration de la productivité
  - Domaines de possibilités : possibilités de programmes de R-D; productivité par le biais de l'éco-efficacité; liaison du commerce électronique à la productivité et au développement durable; base de données sur les solutions environnementales; débouchés commerciaux.
- Intégration du développement durable aux processus décisionnels
  - Domaines de possibilités : utilisation accrue des outils de prise de décisions; processus amélioré de mesure du rendement; amélioration du processus d'évaluation environnementale; amélioration de la sensibilité aux questions d'équité; intégration du développement durable dans la planification ministérielle et dans les documents stratégiques du Ministère; utilisation du site Web Internet d'Industrie Canada dans les processus décisionnels.
- Mise en ordre interne d'Industrie Canada
  - Domaines de possibilités : écologisation des opérations; gestion du parc automobile; gestion des immeubles; pratiques d'approvisionnement.
- Partenariats pour un développement durable
  - Domaines de possibilités : établissement de partenariats avec d'autres ministères du gouvernement; établissement de partenariats avec l'industrie; partenariats commerciaux.

CONTRAINTES

Les fonctionnaires d'Industrie Canada ont cerné des contraintes lors du processus de consultation. Une « contrainte » est un facteur restrictif qui est perçu comme ayant un impact considérable sur le potentiel du Ministère à lancer des initiatives de développement durable.

Les contraintes clés traitées dans le présent rapport se répartissent dans les catégories suivantes :

- sensibilisation et culture organisationnelle;
- leadership et engagement;
- ressources;
- partenariats avec l'industrie et d'autres ministères du gouvernement;
- mesure du rendement; et
- processus de planification.

Les personnes interviewées s'entendent tous pour dire qu'une première étape pour aborder ces contraintes pourrait nécessiter une plus grande visibilité de l'engagement de la haute direction dans le programme de développement durable. Un engagement solide de la part de la haute direction est perçu comme étant nécessaire pour renforcer la crédibilité de la SDD II au sein du Ministère.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont énumérées pour permettre à Industrie Canada de continuer à améliorer la qualité et la portée de la stratégie de développement durable et de convertir le développement durable en actions concrètes.

- **Mettre l'accent sur les neuf questions de développement durable identifiées dans ce rapport** : les représentants ministériels interviewés ont identifié ces questions comme étant des questions clés qu'Industrie Canada doit aborder. Une concentration sur ces questions particulières fournira une approche plus stratégique pour la SDD II, et permettra au Ministère d'entreprendre des initiatives connexes de développement durable d'une manière plus stratégique et plus claire.

- **Prendre en considération les possibilités identifiées :** Il est recommandé que le Ministère se concentre sur les possibilités clés identifiées et les utilise pour élaborer des initiatives concrètes de développement durable qui sont pertinentes et en harmonie avec le mandat et les priorités de développement durable d'Industrie Canada, ainsi qu'avec les objectifs de développement durable à l'échelle du gouvernement.

- **Fusionner les résultats de cette étude de la question *interne* avec d'autres études :** La présente étude de la question *interne* résume les principales questions et les possibilités identifiées dans le cadre d'entrevues menées auprès de 46 fonctionnaires professionnels et gestionnaires provenant d'un groupe représentatif des directions générales au sein d'Industrie Canada. Les points de vue des intervenants et des clients des programmes et des politiques d'Industrie Canada, plus particulièrement ceux qui ont été rassemblés dans le cadre de l'étude de la question *externe*, ainsi que les points de vue des fonctionnaires des autres

ministères du gouvernement, devront être fusionnés avec les résultats de la présente étude. De plus, les conclusions et les leçons apprises qui sont présentées dans l'étude d'évaluation à mi-mandat de la SDD I doivent être prises en compte dans le développement de la SDD II. Ces résultats fusionnés peuvent alors servir de base pour une consultation ultérieure avec les intervenants et les autres fonctionnaires internes ministériels.

- **Reconnaître les contraintes :** Le Ministère devrait reconnaître les contraintes identifiées dans le présent rapport au moment d'élaborer la SDD II. La prise en considération de ces contraintes dans le processus de planification de la SDD II pourrait aider à établir la priorité des initiatives et à servir de « confrontation avec la réalité » sur ce qui est potentiellement réalisable dans les limites des paramètres définis par ces contraintes.

Le présent rapport était essentiellement fondé sur une auto-évaluation par les fonctionnaires d'Industrie Canada et reflète leur perception de la pertinence des initiatives de développement durable pour le Ministère. Les conclusions de la présente étude devraient être considérées uniquement comme une étape dans un processus d'amélioration continue en vue de « bien faire les choses », et d'élaborer la prochaine stratégie de développement durable.

1 Introduction

Industrie Canada a retenu les services de KPMG Consulting LP pour entreprendre une étude afin d'identifier les questions clés de développement durable et les possibilités connexes d'un point de vue ministériel. Le *Guide de l'écogouvernement* et le récent *Discours du Trône* ont servi de point de départ pour l'identification de ces questions.

1.1 Contexte

Développement durable au sein du gouvernement fédéral : En 1997, 28 ministères et agences du gouvernement fédéral ont déposé leurs premières stratégies de développement durable devant la Chambre des communes. L'objectif de ces stratégies était d'opérationnaliser le développement durable – pour le transformer d'un concept à une pratique – en organisant ce qui devait être fait par les ministères du gouvernement fédéral.

Stratégies de développement durable : Le développement durable a été intégré à la *Loi sur le ministère de l'Industrie* et à la *Loi sur le vérificateur général*. La prochaine stratégie de développement durable d'Industrie Canada (SDD II) doit être déposée avant la fin de l'année 2000. SDD II devra répondre à un nombre d'objectifs gouvernementaux, y compris ceux qui sont spécifiés par le *Guide de l'écogouvernement* et à d'autres objectifs connexes relatifs à la qualité de notre environnement, soulignés dans le récent *Discours du Trône*.

Étude de la question : Dans le cadre du processus visant à élaborer la SDD II, Industrie Canada a commandé une « étude de la question interne ». Selon le *Guide de l'écogouvernement*, une telle étude de la question est destinée à servir d'une auto-évaluation des politiques, des programmes et des opérations du Ministère en ce qui a trait à leur incidence sur le développement durable. L'étude de la question interne vise à aider le Ministère et le commissaire à l'environnement et au développement durable à comprendre les implications des activités du Ministère dans le développement durable. Une « étude de la question externe » distincte, aussi entreprise par le Ministère, a pour but de développer une compréhension des questions de développement durable du point de vue des partenaires, des clients et des intervenants d'Industrie Canada, qui sont touchés par les politiques et les programmes du Ministère.

1.2 Objectifs du présent rapport

Questions, possibilités et contraintes : Le rapport vise à présenter les résultats de l'étude de la question interne. Le rapport présente les principales questions de développement durable pour Industrie Canada, comme le perçoivent les fonctionnaires, et examine les possibilités connexes qui aident à régler ces questions. De plus, le rapport identifie les contraintes internes du Ministère relatives à la mise en place d'une stratégie efficace de développement durable.

1.3 Approche

Consultation : L'approche utilisée dans l'analyse des questions internes a impliqué une série d'entrevues avec 46 membres du personnel professionnel et de la gestion d'Industrie Canada (voir l'annexe B pour une liste des personnes interrogées).

Auto-évaluation : Les résultats des entrevues représentent une auto-évaluation des questions pertinentes de développement durable et des possibilités connexes que le Ministère pourrait instaurer, selon un point de vue approprié des orientations stratégiques du Ministère, telles que décrites dans *Industrie Canada : Un partenaire indispensable*. Les résultats présentés dans ce rapport reflètent les perceptions des personnes interrogées.

Liaison des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable au mandat d'Industrie Canada : *Un partenaire indispensable* est le document stratégique d'industrie Canada sur les priorités pour prendre en charge le mandat du Ministère visant à rendre les Canadiens plus producuifs et compétitifs dans l'économie mondiale du savoir. Dans le cadre de l'approche de cette étude, le chapitre 2 du rapport sur l'étude de la question interne examine le lien existant entre les objectifs de développement durable du gouvernement et les orientations stratégiques d'industrie Canada. Les objectifs du *Guide de l'écogouvernement* sont liés aux cinq secteurs stratégiques d'Industrie Canada – c.-à-d., l'innovation, la connectivité, le marché, l'investissement et le commerce. De plus, l'étude de la question examine les liens du développement durable avec les exigences des services généraux et de gestion, destinés à fournir une information pertinente, opportune et crédible, à l'appui du processus décisionnel d'industrie Canada.

Thèmes et questions en émergence : L'approche de l'étude de la question a aussi impliqué la réduction des questions clés qu'Industrie Canada pourrait traiter de manière pragmatique grâce à ses politiques, programmes et activités. Le présent rapport examine neuf domaines en matière de développement durable comme la clé pour les initiatives ministérielles connexes. Le *Guide de l'écogouvernement* et le *Discours du Trône* ont été utilisés comme étape préliminaire pour inviter les fonctionnaires à identifier les questions clés du point de vue du Ministère. Voir l'Annexe C pour obtenir la liste des questions éventuelles utilisées comme aide-mémoire au cours des entrevues.

Identification des possibilités et des contraintes : Une « possibilité » est un secteur potentiel dans lequel des initiatives spécifiques d'Industrie Canada pourraient être lancées pour atteindre les objectifs ministériels et/ou gouvernementaux en matière de développement durable. Une « contrainte » est un facteur restrictif qui est perçu comme ayant un impact considérable sur la possibilité du Ministère de lancer des initiatives de développement durable.

Approche d'équipe : L'approche pour synthétiser les points de vue des fonctionnaires du Ministère a impliqué une équipe de quatre conseillers et de représentants ministériels de développement durable. Un processus itératif impliquant des séances de remue-méninges parmi les membre de l'équipe était suivi d'une révision des conclusions avec les fonctionnaires du Ministère. Cette approche a aidé à identifier les principales questions et les possibilités qui pourraient éventuellement être abordées par le Ministère.

1.4 Limites

Rien qu'une « étude de la question interne » : Le présent rapport constitue uniquement une étude de la question *interne* basée sur les perceptions des fonctionnaires d'Industrie Canada. Les points de vue des intervenants et des clients des programmes et des politiques d'Industrie Canada, ainsi que les points de vue des fonctionnaires des autres ministères, devront être fusionnés avec les résultats de cette étude. Les résultats des autres études, telles que les conclusions de l'évaluation à mi-mandat et de l'étude de la question interne, devront aussi être révisés dans le cadre du processus de planification de la SDD II.

Portée des consultations internes : Bien qu'un échantillon représentatif de fonctionnaires ait été consulté dans plusieurs directions générales du Ministère (voir Annexe B), il se peut que d'autres individus et groupes potentiellement concernés au sein du Ministère n'aient pas été interrogés.

Méthodes : Les méthodes utilisées dans cette étude étaient adaptées à un échéancier serré et aux ressources disponibles pour explorer les questions, les possibilités et les contraintes. Par conséquent, une révision complète des documents pertinents (nonobstant les références consultées et énumérées à l'annexe A), et l'utilisation d'autres méthodes de consultation efficaces (p. ex. : groupes de discussion), n'ont pas été entreprises dans le cadre de cette étude de la question interne.

Avancer dans la voie du progrès : Comme le caractérise le récent rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable (*Avancer dans la voie du progrès*, Décembre 1999), la deuxième génération de stratégies de développement durable est construite sur la base des leçons apprises de la première étape. Les fonctionnaires consultés à Industrie Canada considèrent qu'ils avancent dans la voie du progrès en ce qui a trait au succès des initiatives de développement durable. Puisque le présent rapport est conçu sur la base d'une auto-évaluation par ces fonctionnaires, il devrait être vu seulement comme une étape dans un processus d'amélioration continue en vue de « bien faire les choses».

2 Liaison des objectifs gouvernementaux de développement durable à l'orientation stratégique d'Industrie Canada

Le présent chapitre du rapport dégage les objectifs clés de développement durable du gouvernement fédéral ainsi que l'orientation stratégique d'Industrie Canada. Il présente les commentaires sur les liens entre les objectifs stratégiques du Ministère et le développement durable. Ces commentaires sont basés sur un examen des documents (voir la liste des documents à l'annexe A), sur les perceptions et les renseignements rassemblés à partir des interviews avec les gestionnaires et le personnel professionnel du Ministère.

2.1 Objectifs gouvernementaux de développement durable

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la commission Brundtland) a défini le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Cette définition a été intégrée à la législation fédérale canadienne. Le gouvernement du Canada s'est engagé dans le développement durable comme un moyen d'améliorer notre qualité de vie et, en 1995, il a élaboré le *Guide de l'écogouvernement* en guise de cadre pour guider et pour aider les ministères fédéraux dans la préparation de leurs stratégies de développement durable.

Le *Guide de l'écogouvernement* indique quinze objectifs de développement durable regroupés en cinq catégories principales : la durabilité de nos ressources naturelles, la protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes, le respect de nos obligations internationales, la promotion de l'équité et, enfin, l'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être. Ces objectifs sont décrits à la Pièce 1 et, au même titre que les questions identifiées dans le *Discours du Trône* de 1999, ils servent de point de départ pour l'identification des questions de développement durable pertinentes à Industrie Canada.

Pièce 1 : Objectifs de développement durable dans le *Guide de l'écogouvernement*

La durabilité de nos ressources naturelles – emplois, collectivités et industries

L'aménagement durable des ressources renouvelables

Bon nombre des ressources du Canada sont renouvelables. Or, l'aménagement des ressources renouvelables peut être qualifié de durable si la base de ressources a la capacité de se régénérer et si nous respectons l'intégrité des écosystèmes dont elle dépend.

Le bon usage des ressources non renouvelables

Certaines ressources - minéraux, pétrole, gaz, charbon - ne sont pas renouvelables. Mais on peut attribuer un rôle à ces ressources dans une stratégie de développement durable; il s'agit d'établir des politiques favorables à l'adoption de bons procédés d'extraction et de fabrication et il s'agit aussi d'en faire bon usage. On peut aussi, à cette fin, établir des politiques et des programmes qui favorisent, s'il y a lieu, la mise au point de substituts et le recours au recyclage.

La protection de la santé des Canadiens et des écosytèmes

L'élimination presque complète des substances anthropiques, toxiques, rémanentes et susceptibles de bioaccumulation

Les substances toxiques et anthropiques (d'origine humaine) ont des répercussions à long terme sur la santé et l'environnement, particulièrement lorsqu'elles s'accumulent dans les tissus des plantes et des animaux et demeurent dans l'environnement. Le Canada doit déterminer la façon optimale de gérer ces substances toxiques ou de les éliminer graduellement.

L'adoption d'une méthode pour prévenir la pollution

Les polluants (atmosphériques, chimiques, etc.) endommagent l'environnement, souvent de façon incommensurable. Plutôt que de gérer les conséquences de la pollution, la question au Canada est de savoir comment prévenir la pollution et la production de déchets. De plus, les normes canadiennes en matière de pollution sont parfois inadéquates ou elles ne sont pas appliquées de façon appropriée.

La protection des aires représentatives des écosystèmes

Il faut préserver les espaces protégés qui abritent diverses formes de plantes et d'animaux et qui sont d'importants indicateurs de la santé générale des écosystèmes.

Avertissement et intervention

Glissements de terrains, tornades, incendies de forêts, vents violents, averses de grêle, inondation, avalanches, ce sont tous des catastrophes naturelles qui ont des coûts sociaux et économiques dévastateurs. L'erreur humaine ou les accidents peuvent également causer des désastres, p. ex., versement de pétrôle, déchets nucléaires, avec des effets dévastateurs. Le Canada doit pouvoir en reconnaître les signes avant-coureurs et pouvoir intervenir en s'adaptant aux circonstances, pour réduire les coûts des désastres.

Le respect de nos obligations internationales

La protection de la couche d'ozone	L'appauvrissement de la couche d'ozone entraîne des conséquences sur la santé humaine, l'environnement et l'économie. Le Canada doit poursuivre ses efforts visant à éliminer graduellement la production et l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
La réduction des émissions de gaz à effet de serre	À en juger les projections actuelles, si le Canada ne prend pas d'autres mesures, les émissions au pays seront de 13 p. 100 supérieures en l'an 2000 à ce qu'elles étaient en 1990. Le Canada a pris l'engagement de stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre et de ramener les émissions à leurs niveaux de 1990.
La conservation de la biodiversité	Par biodiversité, on entend la variété, la richesse et la complexité de la vie qu'on trouve dans la nature. La biodiversité est de plus en plus menacée. Certaines espèces sont particulièrement à risque, ce qui soulève des questions quant à savoir comment protéger au mieux ces espèces et leurs environnements naturels.

La promotion de l'équité

Une juste répartition des coûts et des avantages entre les générations	Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec précision quels pourront être les intérêts des générations futures, nous devons veiller à ce que les générations futures puissent bénéficier de l'environnement dans la même mesure que les générations actuelles.
Une répartition équitable des coûts et des avantages actuels du développement durable (au Canada)	Le Canada doit faire bénéficier un plus grand nombre de personnes de la prospérité économique et de la bonne qualité de vie du pays, tout en préservant l'intégrité fondamentale des écosystèmes du pays.
Une répartition équitable des coûts et des avantages actuels du développement durable (à l'étranger)	La répartition inégale de la richesse entre les pays du Nord et ceux du Sud constitue l'un des obstacles principaux à la réalisation du développement durable. De plus, le manque d'aide technique offerte aux pays en développement entrave la capacité de ces derniers à respecter les pratiques durables.

L'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être

L'amélioration de la productivité par un meilleur rendement de l'environnement	Le rendement de l'environnement est une dimension importante de la productivité. Il s'agit de produire plus avec moins - moins de ressources comme intrants, moins de déchets. Le Canada doit essentiellement mieux comprendre les coûts et avantages environnementaux et le mauvais rendement de l'environnement.
L'innovation en vue du développement durable	Le Canada doit concevoir des politiques et des programmes qui favorisent des progrès mesurables dans toute la gamme des questions relatives au développement durable tout en stimulant l'innovation et la compétitivité. Une partie du problème réside dans la capacité et l'engagement inadéquats du gouvernement au titre de la recherche environnementale, et le besoin de baser les objectifs environnementaux sur une analyse scientifique saine et axée sur les risques.
Pour mesurer les dimensions non monétaires du progrès	Sans une information sur les questions relatives au développement durable, les Canadiens ne peuvent évaluer leurs défis du développement durable, les prédire et y réagir.

Le *Discours du Trône* de 1999 a confirmé les objectifs énumérés à la figure 1, tout en soulignant aussi les objectifs additionnels suivants de développement durable :

- **Intégration du développement durable dans les processus décisionnels** — Des efforts ne sont pas toujours faits pour intégrer le développement durable dans la prise de décision, dans l'exploitation des talents et dans l'amélioration des outils. Le Canada doit placer une plus grande emphase sur le développement durable dans la prise de décision du gouvernement. L'utilisation d'une analyse scientifique et des outils de politique solides doit être intégrée aux processus de planification budgétaire et aux prises de décision du gouvernement.

- **Mise en ordre au sein du Ministère** — Le gouvernement a l'intention de faire de lui-même un modèle d'excellence environnementalle. Il introduit une législation et des programmes d'administration qui assureront le suivi des initiatives de développement durable. Si les procédures d'encouragement du développement durable ne sont pas mises en place et suivies, il sera très difficile de promouvoir le développement durable à l'étendue du pays.

- **Partenariats pour le développement durable** — Les partenariats avec le gouvernement, les entreprises et les autres parties intéressées ne sont pas toujours utilisés de manière efficace pour encourager l'innovation des instruments de politique économique qui font prévaloir les buts de développement durable.

Les questions liées à ces objectifs ont été incluses dans la feuille des questions d'entrevue (voir annexe C), et ont été abordées au cours du processus de consultation relatif à cette étude.

2.2 Importance des objectifs stratégiques d'Industrie Canada pour le développement durable

Le mandat d'Industrie Canada est d'aider à rendre les Canadiens plus productifs et plus concurrentiels dans l'économie mondiale du savoir. Les politiques, les programmes et les services du Ministère, aident à créer une économie qui :

- fournit plus d'emplois et des emplois plus payants aux Canadiens;

- appuie une croissance commerciale plus solide grâce à des améliorations durables dans la productivité; et

- donne aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.[1]

La Pièce 2 souligne les cinq objectifs stratégiques qui régissent le mandat du Ministère. L'ensemble des activités des services généraux et de gestion est à la base de tous les cinq objectifs, pour fournir une information pertinente, opportune et crédible qui appuie le processus décisionnel d'Industrie Canada et qui assure la transparence du processus décisionnel du gouvernement du Canada.

---

[1] *Un partenaire indispensable : Nos priorités en 1999-2000*

Pièce 2 : Objectifs stratégiques d'Industrie Canada

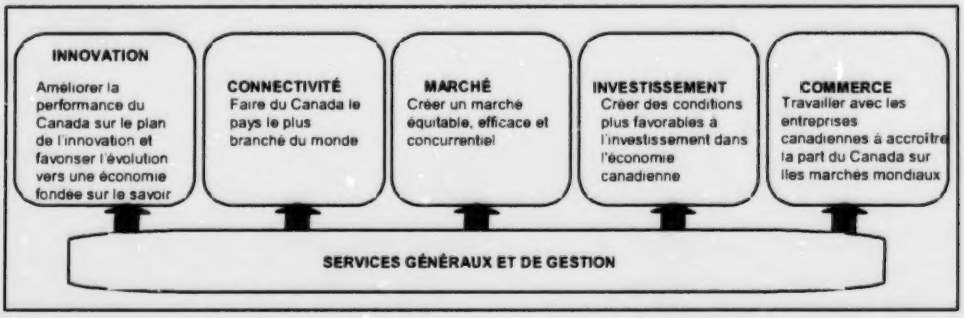

La description suivante résume, à partir du document *Un partenaire indispensable : Nos priorités en 1999-2000*, et considère aussi de manière sélective la nature de chaque objectif stratégique en ce qui concerne ses liens avec le développement durable, comme le perçoivent les personnes interrogées dans le cadre de cette étude.

2.2.1 Innovation

La promotion de l'innovation est essentielle si le Canada veut être à la tête de la création d'une économie fondée sur le savoir et s'il veut améliorer sa productivité et sa compétitivité. Industrie Canada favorise et encourage l'innovation et la recherche dans le secteur privé. Cela offre la possibilité d'effectuer des recherches sur de nouvelles et de meilleures manières de promouvoir nos ressources naturelles, sur des méthodes qui pourraient aider à réduire les émissions et sur le développement d'une technologie qui pourrait réduire la confiance aux substances dangereuses. L'innovation peut aussi mener à une productivité améliorée grâce à l'élaboration de technologies et de pratiques éco-efficientes. Industrie Canada a des possibilités de promouvoir l'éco-efficacité comme une importante dimension renforçant la productivité.

Industrie Canada peut aider à améliorer la capacité des entreprises canadiennes à élaborer et à utiliser des technologies et des outils innovateurs qui contribuent au développement durable. Une des priorités de développement durable d'Industrie Canada est de travailler en partenariat avec l'industrie pour élaborer des outils et des pratiques innovatrices qui améliorent le rendement commercial et environnemental. Industrie Canada encourage aussi le développement et la diffusion d'une production saine et encourage des technologies qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme.

Industrie Canada appuie l'expansion de l'infrastructure cognitive canadienne. Comme exemples de cet appui, mentionnons la *Stratégie canadienne en matière de biotechnologie* et la *carte routière technologique*.

- La *Stratégie canadienne en matière de biotechnologie* est une stratégie visant à améliorer la qualité de vie des Canadiens en termes de santé, de sécurité, de développement environnemental, social et économique en positionnant le Canada comme un chef mondial responsable en biotechnologie. Industrie Canada est un des nombreux partenaires dans cette stratégie. La stratégie offre la possibilité d'utiliser la biotechnologie pour lancer le développement durable.

- Les *cartes routières technologiques (CRT)* sont des outils de prévision qui aident les entreprises dans des secteurs industriels spécifiques à évaluer leurs futurs besoins en technologie et en produits, et à établir la meilleure manière de les satisfaire. Des CRT ont été élaborées sur les exploitations forestières au Canada; les panneaux dérivés du bois; la technologie virtuelle géomatique; et la construction, la réparation et la remise en état aéronautique. Les cartes routières peuvent aider à identifier les possibilités pour des futurs produits et services en matière de développement durable.

2.2.2 Connectivité

Industrie Canada reconnaît que pour réussir dans le contexte mondial actuel, qui est fondé sur le savoir, le Canada doit être un pays branché. Industrie Canada joue un rôle en aidant les entreprises et les consommateurs à se brancher à l'autoroute de l'information. Le Ministère contribue à l'objectif du gouvernement visant à faire du Canada un pays branché grâce à ses programmes d'appui tels que *Rescol*, *CANARIE*, et *le programme d'aide au au secteur bénévole du Canada.*

Le commerce électronique et Internet sont deux médiums qu'Industrie Canada peut promouvoir dans une perspective de développement durable, afin d'accroître la connectivité du Canada. Voici quelques exemples qui montrent comment la connectivité à Internet pourrait éventuellement contribuer au développement durable, selon les personnes interrogées :

- Les transactions financières sur Internet pourraient réduire le volume de factures imprimées envoyées aux consommateurs ainsi que les impacts environnementaux associés à la production de papier, à l'impression et au transport.

- Le commerce économique peut aider à éliminer le gaspillage de produits en permettant aux producteurs de fabriquer uniquement la quantité qu'ils peuvent vendre et aux consommateurs de commander uniquement la quantité dont ils ont besoin.

- Le commerce électronique pourrait améliorer l'efficacité de la chaîne complète d'approvisionnement des produits, en fournissant une meilleure gestion des inventaires et une personnalisation massive des produits.

- La qualité supérieure de l'information en ligne peut réduire la quantité du papier et des autres produits manufacturés.

Selon la perception des personnes interrogées, Industrie Canada peut aussi aider à garder les Canadiens sensibles et informés sur les questions de développement durable, de sorte que ces derniers puissent intégrer des considérations économiques, environnementales et sociales dans leurs décisions. La perception est qu'Industrie Canada peut promouvoir le commerce et la sensibilisation des consommateurs en fournissant de l'information par voie électronique sur la production non polluante et les technologies habilitantes, au moyen d'outils tels qu'un site Web sur le développement durable à l'intérieur de *Strategis*, le guichet d'accès d'Industrie Canada aux bases de données sur l'information gouvernementale, ainsi que le *Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes (BPEEC).*

2.2.3 Marché

Industrie Canada s'est engagé à construire un marché équitable, efficace et concurrentiel. Parmi les exemples de certaines activités entreprises par le Ministère pour respecter son engagement, mentionnons la réduction du fardeau de la réglementation sur l'industrie, la rationalisation des exigences réglementaires dans les télécommunications et dans les autres secteurs, et l'attribution de nouvelles fréquences à l'Union internationale des télécommunications.

Un marché équitable, efficace et concurrentiel créera une richesse et assurera aussi une juste répartition des coûts et des avantages du développement entre les générations, les pauvres et les nantis. La communication de la croissance économique aux générations futures à travers l'innovation et la productivité est essentielle au développement durable. Industrie Canada peut aider à éduquer le marché canadien sur les défis, les possibilités et les avantages du développement durable. Industrie Canada a aussi la possibilité d'éduquer le marché canadien sur l'importance de l'affacturage dans les dimensions non-monétaires du progrès et de la prospérité. Par exemple, à travers la réforme de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, Industrie Canada peut reformer la loi ministérielle et créer un marché qui favorise et stimule la croissance.

Il y a une perception générale qu'Industrie Canada peut aider à créer un climat de marché qui encourage les entreprises à investir dans les innovations favorables à leur rendement commercial, ainsi qu'à leur capacité de faire face aux défis environnementaux.

2.2.4 Investissement

Une partie du mandat d'Industrie Canada consiste à encourager l'investissement national et étranger au Canada. Industrie Canada améliore les conditions qui mènent à l'augmentation des investissements commerciaux au Canada, avec l'ultime but de l'amélioration de la croissance économique. Les efforts en cours comprennent l'adoption de lois et de règlements de marché concurrentiels, efficaces et équitables qui améliorent le climat d'investissement; des partenariats communs avec le MAECI pour attirer et retenir l'investissement multinational (*Partenaires pour l'investissement au Canada*); et l'identification des possibilités de croissance pour les PME et les groupes cibles tels que

les Autochtones (par ex. : *Entreprise autochtone Canada* fournit un large éventail de services pour aider à édifier l'économie autochtone).

Dans le cadre de la promotion des possibilités d'investissements canadiens, Industrie Canada devrait être conscient du défi d'étendre les avantages de la prospérité économique et de la qualité de vie supérieure à un vaste segment de la population tout en maintenant l'intégrité fondamentale de notre écosystème. En conséquence, certaines personnes interrogées avaient la certitude qu'Industrie Canada a la possibilité de :

- superviser l'investissement afin de s'assurer que le développement des ressources renouvelables est durable;
- promouvoir des politiques qui encouragent des processus de fabrication efficaces;
- encourager les investisseurs à minimiser la diffusion de substances toxiques, anthropiques dans l'environnement, et
- promouvoir l'importance de la prévention contre la pollution et le gaspillage.

Industrie Canada cherche à encourager les flux d'investissements qui contribuent au développement durable au Canada. Le Ministère encourage l'investissement dans les produits, les pratiques et les technologies du savoir, qui contribuent à la réussite des objectifs de développement durable.

2.2.5 Commerce

Industrie Canada travaille avec les entreprises canadiennes pour augmenter la part de marché du Canada dans le commerce global. Des exemples de cet effort incluent les *Centres du commerce international (CCI)* d'Industrie Canada situés à travers le Canada et les *Équipes sectorielles commerciales Canada (ESCC)* qui sont déterminantes dans la prestation des programmes de commerce du Canada.

Le rendement commercial du Canada est un facteur critique dans le maintien d'une économie forte et saine. Il a été suggéré que les politiques de commerce pourraient favoriser un niveau de vie supérieur sans augmenter la pression sur l'ensemble des écosystèmes.

Il y avait une perception parmi certaines des personnes interrogées, que le Ministère peut encourager l'innovation canadienne qui favorise la compétitivité de l'industrie canadienne et son accès aux marchés; encourager l'exportation des innovations canadiennes qui favorisent les objectifs de développement durable; encourager le commerce qui contribue aux buts de développement durable au Canada et à l'étranger; promouvoir l'établissement de règles internationales qui favorisent les objectifs de développement durable; et encourager l'industrie canadienne dans le marché intérieur et mondial.

2.2.6 Services généraux et de gestion

Bien qu'ils ne fassent pas partie des cinq objectifs stratégiques du Ministère, les services ministériels et de gestion sont un composant favorable critique de l'ensemble des orientations stratégiques ministérielles. Une gestion ministérielle solide renforce le processus de prise de décision du Ministère et augmente la capacité du Ministère de gérer et de distribuer ses programmes, ses politiques et ses opérations à l'appui du développement durable.

Les participants avaient le sentiment qu'Industrie Canada peut continuer à améliorer la capacité d'intendance du Ministère pour appuyer le développement durable grâce à des mécanismes d'amélioration continue interne, tels que l'écologisation des opérations et à travers l'intégration du développement durable dans la prise de décision ministérielle (par ex. : le développement futur d'un système de gestion de l'environnement pour les opérations internes).

2.3 Compatibilité entre Industrie Canada et le développement durable

Le mandat d'Industrie Canada peut être totalement compatible avec les buts de développement durable. Le développement durable n'est pas juste une protection de l'environnement. Il inclut l'utilisation efficace et responsable de toutes nos ressources limitées—naturelles, humaines et économiques. L'équation de développement durable inclut les secteurs sociaux, économiques et environnementaux qui mènent à une qualité de vie et à un bien-être améliorés. La protection environnementale ne doit pas être vue comme un obstacle au développement économique. Au contraire, une économie saine stimule la croissance des emplois et de la richesse nécessaire pour promouvoir la recherche et le développement et faire les investissements nécessaires pour assurer un environnement sain. Par conséquent, Industrie Canada et le développement durable peuvent être compatibles.

3 Principales questions et possibilités

La présente section décrit les principales questions et possibilités en matière de développement durable qui sont considérées pertinentes à Industrie Canada pour la prochaine stratégie de développement durable.

3.1 Contexte et liens pour l'analyse des questions

La première stratégie de développement durable d'Industrie Canada est illustrée à la Pièce 3. La stratégie met en évidence les 27 mesures qui abordent neuf domaines prioritaires sous quatre objectifs : le climat du marché, l'innovation, le commerce et l'investissement, et l'intendance et la gestion.

Pièce 3 : Profil actuel de la SDD I

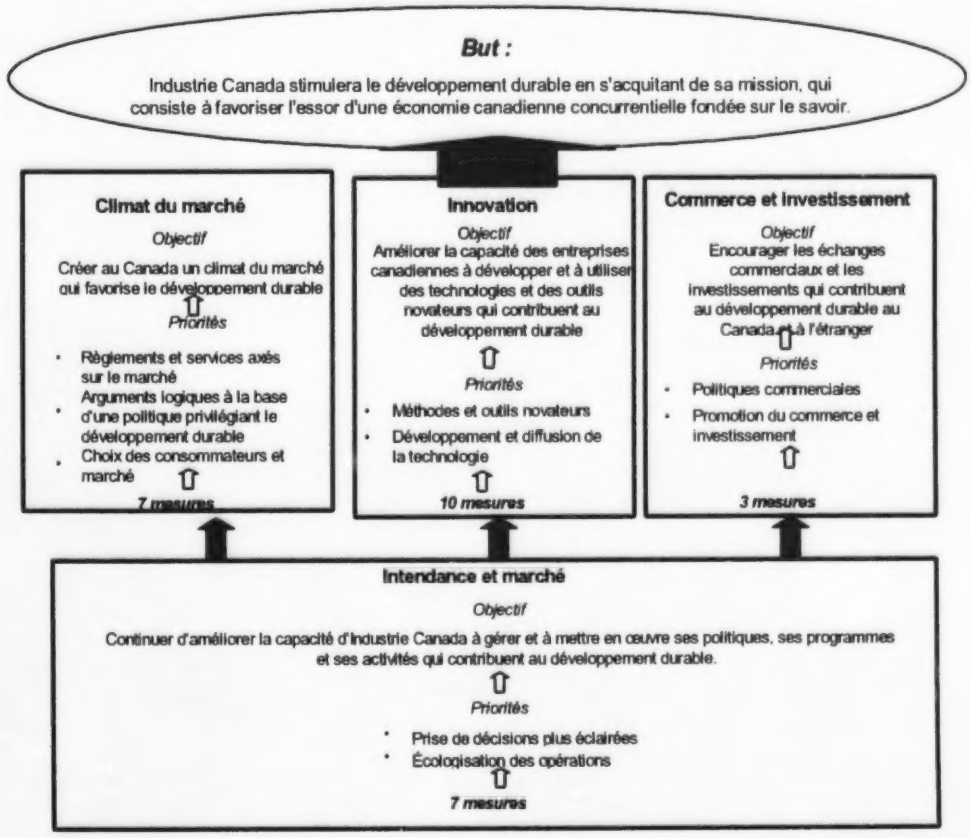

En 1998, le Ministère a ajouté une 28e mesure sous l'objectif du climat du marché, relativement aux principes directeurs des Nations Unies pour la protection des consommateurs. La Pièce 3 n'indique pas cette mesure supplémentaires.

La Pièce 4 présente le contexte dans lequel la SDD II sera élaborée. Les cinq objectifs d'Industrie Canada, tels qu'ils sont décrits dans le document *Un partenaire indispensable – Nos priorités en 1999-2000* sont liés aux quinze objectifs de développement durable tirés du *Guide de l'écogouvernement* et aux trois objectifs résumés du *Discours du Trône* de 1999.

Pièce 4 : Contexte actuel pour l'étude de la question de SDD II

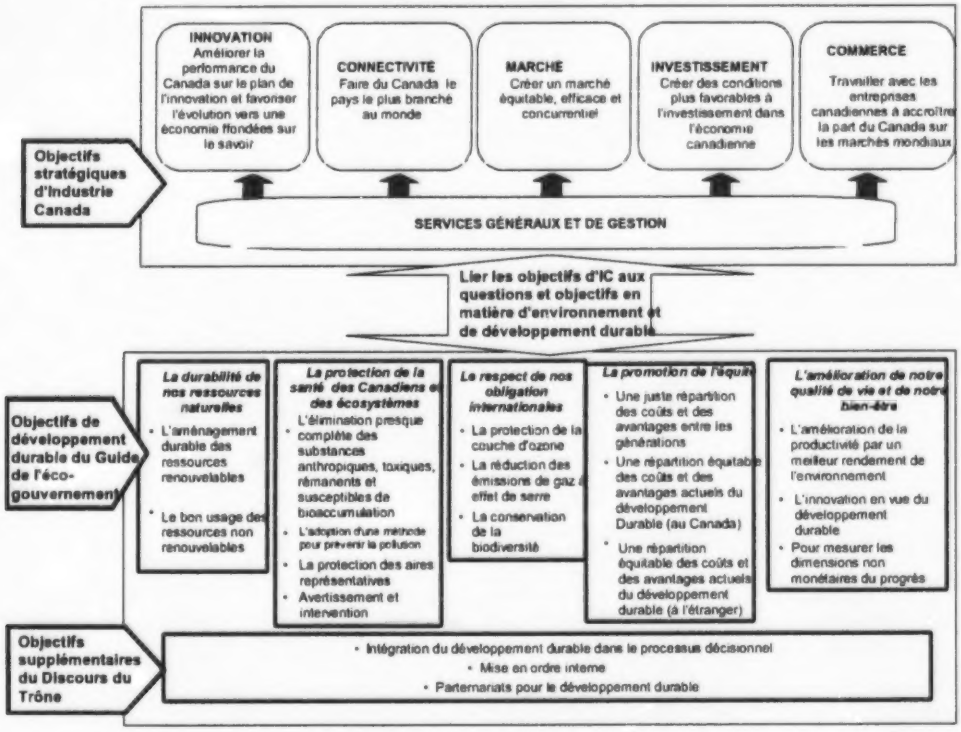

Les liens entre les objectifs stratégiques d'Industrie Canada (incluant l'objectif des services généraux et de gestion) et chacun des dix-huit objectifs de développement durable ont été évalués dans le cadre du processus de consultation sur l'étude de la question, auprès des gestionnaires et des professionnels au sein du Ministère, et par un examen des directives clés énoncées dans le *Guide de l'écogouvernement* et dans le *Discours du Trône*.

Ces entrevues ont fait ressortir plusieurs questions clés et il était possible de lier ces dernières aux objectifs stratégiques clés du Ministère. On a établi des liens logiques entre les objectifs stratégiques d'Industrie Canada et neuf questions en matière de développement durable. Ces questions et ces possibilités sont abordées en détail plus loin

dans le présent chapitre.

3.2 Diagramme logique

Le diagramme logique de la Pièce 5 énumère les principales questions en matière de développement durable que le processus d'entrevue a dégagées comme étant importantes pour Industrie Canada. Le diagramme logique décrit les liens logiques entre les questions clés de développement durable, les objectifs stratégiques du Ministère et les possibilités identifiées.

Les principales questions et possibilités identifiées à la Figure 5 sont abordées dans les sections suivantes. Ces questions et ces possibilités sont des résultats sommaires basés sur les perceptions des gestionnaires et des professionnels d'Industrie Canada. Comme on l'a mentionné au Chapitre 1 du présent rapport, la portée du projet et l'échéancier ont limité nos entrevues à un échantillon d'employés à l'intérieur du Ministère. Bien que les personnes interrogées représentent un bon groupe représentatif du personnel à l'échelle ministérielle, et qu'ils constituent les membres du personnel ministériel jugés les plus renseignés sur le développement durable, ce ne sont pas toutes les parties potentiellement intéressées et les directions générales du Ministère qui ont été interrogées. De plus, le petit échantillon de 46 personnes interrogées ne permet pas de rendre compte du pourcentage des employés qui ont commenté chaque question. Les questions clés ont été sélectionnées selon qu'elles étaient répétées dans plusieurs entrevues ou selon qu'elles étaient soulevées par des individus ayant une grande connaissance et compréhension du développement durable.

3.3 Utilisation efficace des ressources renouvelables du Canada

Le Canada compte plusieurs ressources renouvelables (p. ex., les forêts, l'eau), mais pour assurer la durabilité des bases de ressources, ces dernières doivent avoir la capacité de se régénérer. Des pratiques environnementales solides sont essentielles afin de soutenir un secteur de ressources naturelles solides. Les ressources renouvelables devraient être gérées sur une base intégrée qui reconnaît le large éventail de leurs applications et de leurs valeurs.[1]

Notre consultation avec les gestionnaires et les professionnels du Ministère nous a menés à la conclusion que l'élaboration d'une nouvelle technologie par le secteur manufacturier promet l'introduction de méthodes de production et d'extraction plus durables et à faible intensité de ressources dans le secteur des ressources — un concept d'innovation. Les personnes interrogées ont aussi confirmé que deux autres objectifs stratégiques d'Industrie Canada — la connectivité et le commerce — pourraient présenter des possibilités pour une utilisation efficace des ressources renouvelables du Canada.

---

[1] *Guide de l'écogouvernement, 1995.*

Schéma 5 : Diagramme logique liant les questions/objectifs de DD aux secteurs stratégiques d'Industrie Canada et aux possibilités clés de DD

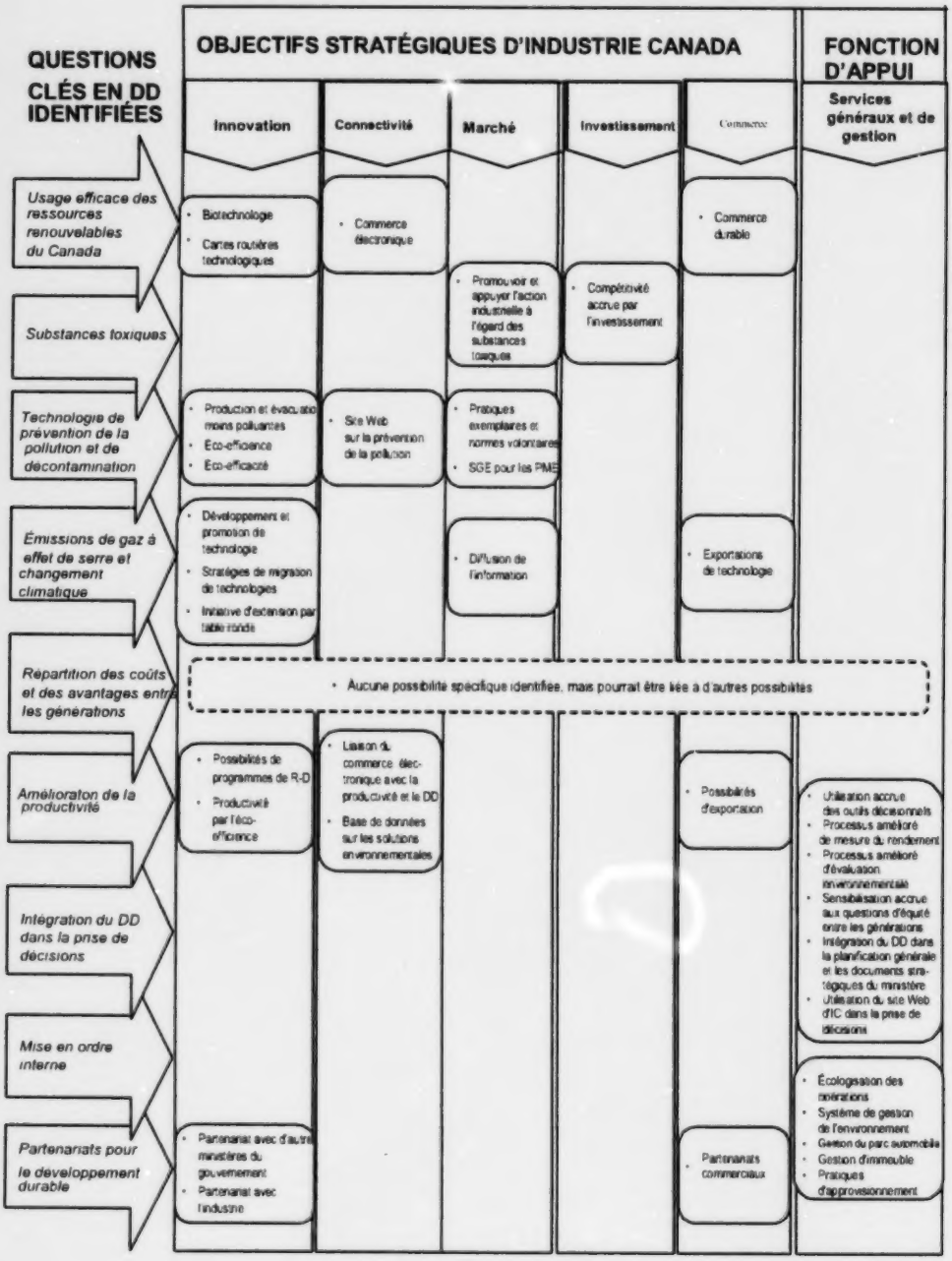

À mesure que le Canada devient de plus en plus orienté vers la connectivité et l'électronique, on s'attend à ce que la nouvelle économie soit moins dépendante de certaines ressources. Le secteur des ressources doit toujours rester viable et, pour cela, il doit fonctionner dans un marché équitable qui offre le maximum de possibilités commerciales. Les pages suivantes soulignent les possibilités spécifiques identifiées dans le cadre des entrevues pour régler cette question.

3.3.1 Innovation

Biotechnologie : Alors que le secteur Canadien de la biotechnologie se développe, la biotechnologie crée des possibilités de combiner la compétitivité aux pratiques durables pour les ressources et les autres secteurs. Par exemple, les plantations d'arbres génétiquement améliorés augmenteront la disponibilité des fibres et réduira le coût du bois, tout en renforçant la compétitivité du secteur forestier. De la même manière, l'utilisation de la charge d'alimentation réduira le nombre de la masse continentale canadienne utilisée, contribuant à la régénération des ressources naturelles renouvelables. Les possibilités de la biotechnologie sont constantes. La clé est d'appuyer les initiatives de biotechnologie qui visent à développer des produits et des méthodes moins axées sur les ressources.

Cartes routières technologiques : Une autre question concernant les industries axées sur les ressources est le besoin d'identifier la technologie requise pour réussir à long terme. L'initiative des *Cartes routières technologiques* d'Industrie Canada vises à aider l'industrie à identifier les nouvelle technologies essentielles, les connaissances et les compétences requises pour satisfaire les futures demandes de marché. Alors que les cartes routières axées sur les panneaux dérivés du bois et sur la foresterie sont en hausse, Industrie Canada a la possibilité de fournir des cartes routières dans les autres secteurs, et de tirer profit du potentiel de cet outil pour identifier des méthodes plus durables de production à long terme.

3.3.2 Connectivité

Commerce électronique : Nous avons perçu une trop grande confiance envers les produits de papier et par conséquent, envers l'utilisation des produits forestiers au Canada. En prenant les devants pour promouvoir la *Stratégie canadienne sur le commerce électronique*, Industrie Canada aide à construire l'infrastructure nécessaire pour soutenir le commerce électronique. La création de cette infrastructure crée des possibilités pour Industrie Canada d'associer le commerce électronique au développement durable. Plus précisément, il est prévu qu'à mesure que les entreprises deviennent plus axées sur l'électronique, elles dépendront moins des produits à base de papier.

3.3.3 Commerce

Commerce durable : L'industrie des produits forestiers est un des secteurs principaux de commerce du Canada et l'accès aux marchés étrangers est une grande

priorité pour les compagnies dans ce secteur. Pour que ce secteur et les autres secteurs axés sur le commerce restent compétitifs sur le plan international, ils ne devraient pas être gênés ou bloqués par les différences entre les normes et les règlements de développement durable des pays étrangers. Grâce à la promotion des industries canadiennes, Industrie Canada pourrait jouer un rôle actif dans la réglementation et dans la normalisation internationales relatives aux pratiques durables. Le Ministère a aussi une possibilité de promouvoir à l'extérieur les pratiques durables en place dans des industries canadiennes spécifiques (par ex. : présentation d'entreprises spécifiques engagées dans l'utilisation des produits forestiers qui répondent aux normes et aux règlements durables; la facilitation du commerce sur l'urbanisation durable).

3.4 Gestion des substances toxiques

Les substances toxiques et anthropiques (crées par l'homme) ont des implications environnementales et de santé à long terme, particulièrement lorsqu'elles s'accumulent dans les tissus végétaux et animaux et persistent ainsi dans l'environnement. Le défi pour le Canada est de déterminer comment gérer ces substances toxiques de la manière la plus efficace.[1]

Les personnes interrogées ont confirmé que la gestion des substances toxiques par l'industrie devrait être sensible à l'intérêt public, tout en préservant la position concurrentielle des entreprises. L'industrie doit décider de la manière de gérer et de réduire de telles substances tout en assurant un marché équitable et efficace (objectif du marché) et tout en restant suffisamment concurrentiel pour attirer l'investissement (objectif d'investissement). Il devrait y avoir un équilibre entre le coût de la réduction des substances toxiques et le but de rester viable et concurrentiel.

Les possibilités spécifiques identifiées dans les entrevues pour répondre à cette question à l'intérieur des objectifs de marché et d'investissement du Ministère sont soulignées plus bas.

3.4.1 Marché

Promotion et appui de l'intervention de l'industrie contre les substances toxiques : L'élimination complète des substances toxiques dans les industries manufacturières n'est pas faisable à court terme. Par contre, il est nécessaire de vérifier les produits chimiques toxiques utilisés dans les industries manufacturières et d'établir les niveaux de ces substances qui peuvent être diffusés de manière sécuritaire. Dans le cadre de la *Politique de gestion des substances toxiques*, Industrie Canada a la possibilité de s'assurer que les toxines sont gérées de manière à équilibrer les besoins environnementaux et économiques. Le Ministère a aussi la possibilité de faciliter les Protocoles d'entente (PE) avec l'industrie afin de convaincre cette dernière qu'une meilleure gestion des substances est dans son

[1] *Guide de l'écogouvernement, 1995.*

meilleur intérêt. Le Ministère pourrait aider à orienter l'industrie à penser de manière proactive au sujet des substances toxiques.

3.4.2 Investissement

Augmentation de la compétitivité par les investissements : L'urgence environnementale de réduire ou d'éliminer les substances toxiques augmente souvent le défi pour des industries spécifiques, telles que l'industrie chimique, de rester viables et concurrentielles. Alors que ces industries ont la responsabilité de gérer et de prévenir les substances toxiques, l'apport des changements est un processus à long terme. Ces industries représentent une part importante de l'économie canadienne et doivent survivre à travers ce processus. Si la compétitivité de ces industries est réduite, l'investissement nécessaire pour leur survie devient de plus en plus difficile à attirer. Industrie Canada pourrait s'assurer du maintien d'un investissement continu dans l'industrie chimique tout en restant dans les limites des objectifs de développement durable du gouvernement.

3.5 Technologies de prévention de la pollution et de décontamination

Les polluants détruisent l'environnement, souvent de manière considérable. Le Canada doit non seulement gérer les conséquences de la pollution, mais aussi prévenir la pollution et le gaspillage. La prévention contre la pollution implique l'utilisation de processus, de pratiques, de matériels ou d'énergie qui évitent ou qui minimisent la création de polluants et de gaspillage et qui réduisent le risque général envers la santé humaine ou envers l'environnement.[1]

Une consultation avec les gestionnaires et les professionnels du Ministère a suggéré qu'à long terme, une clé de la prévention contre la pollution est l'innovation de technologies de décontamination. D'autres possibilités existent pour faire avancer l'éco-efficience et l'éco-efficacité. À court terme, il y a des possibilités de promouvoir la sensibilisation à la prévention contre la pollution, à travers les objectifs d'Industrie Canada relatifs à la connectivité et au marché.

3.5.1 Innovation

Production et élimination moins polluantes : l'innovation continuelle des technologies de nettoyage environnemental est essentielle si l'industrie doit devenir plus respectueuse de l'environnement. Industrie Canada a la possibilité d'encourager le développement de technologies nécessaire pour que l'industrie devienne efficace aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan économique. De la même manière, le programme la *protection de l'environnement* d'Industrie Canada, parce qu'il traite de l'évacuation des déchets des sites de construction, a la possibilité de trouver des méthodes d'élimination et de contrôle

---

[1] *Guide de l'écogouvernement, 1995.*

des processus plus efficaces. Industrie Canada pourrait aussi s'attaquer à la question à travers le programme *Travaux d'infrastructure Canada/Ontario (COIW)*. Une autre possibilité perçue pour développer des technologies de prévention contre la pollution implique l'industrie automobile. Le secteur automobile a développé la technologie pour utiliser du carburant moins polluant dans ses véhicules. Industrie Canada pourrait avoir la possibilité de travailler avec les industries automobiles et de carburant pour examiner le potentiel de cette technologie.

Efficience environnementale : l'efficience environnementale, faire plus avec moins, est perçue par plusieurs industries comme un bon sens des affaires. De plus en plus de compagnies réalisent qu'il est cher de continuer à polluer. Lorsque l'efficience environnementale est incorporée à la prise de décisions, elle peut s'avérer un moyen efficace pour réduire les coûts et les risques tout en restant payant. Par exemple, l'industrie forestière canadienne a fait de grands pas pour devenir éco-efficiente. Un programme de recherche majeur est en cours pour concevoir et pour mettre en place des systèmes de traitement d'eau fermés, plutôt que des systèmes de traitement en aval. Les usines de papier réutilisent déjà une bonne partie de leur eau, mais cherchent à recycler tous les matériaux utilisés dans le processus de fabrication. Industrie Canada a la possibilité d'encourager les autres secteurs à adhérer à l'efficience environnementale et à investir dans cette dernière comme un moyen d'introduction des technologies de nettoyage et de prévention contre la pollution.

Éco-efficacité : Industrie Canada peut avoir la possibilité d'analyser l'éco-efficacité. Éco-efficacité signifie que les processus de production et de consommation sont interdépendants avec les systèmes de vie. À travers la stimulation et la modélisation, les entreprises utilisent de plus en plus la technologie de l'information et des communications (TIC) pour concevoir et pour produire des produits régénérateurs qui réduisent ou éliminent le gaspillage de manière considérable. Industrie Canada peut jouer un rôle en créant un environnement qui stimule l'innovation de la TIC qui peut en retour décrire les possibilités de développement des cycles de production et de consommation sans gaspillage.

3.5.2 Connectivité

Site Web sur la prévention de la pollution : L'ordre du jour de la prévention contre la pollution inclut l'augmentation de la sensibilisation de l'industrie aux effets nocifs de la pollution ainsi que la fourniture d'informations à l'industrie, sur la manière de traiter la question. Industrie Canada pourrait créer un site Web de prévention contre la pollution sur *Strategis* (peut-être sur le modèle réussi du *Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes*). Le site pourrait promouvoir des informations sur la sensibilisation avec pour objectif d'intégrer des technologies moins polluantes à la planification et aux pratiques ministérielles.

3.5.3 Marché

Pratiques exemplaires et normes volontaires : Pour que le Canada fasse de vrais progrès dans la prévention contre la pollution, le pays a besoin de normes plus précises sur la prévention volontaire contre la pollution. Alors que dans certains cas, il peut être approprié pour Industrie Canada d'essayer d'influencer la politique du gouvernement en ce qui a trait aux niveaux de pollution, en général, la possibilité du Ministère de traiter la question est de promouvoir des approches volontaires. L'industrie n'est pas toujours informée des moyens disponibles pour la prévention contre la pollution ou des avantages de cette dernière, donnant ainsi la possibilité à Industrie Canada de :

- fournir à l'industrie l'information sur les pratiques exemplaires;
- mettre en évidence les industries/les entreprises (par ex. : le secteur forestier, BMW) dont les normes de pollution dépassent les normes de l'industrie;
- cibler les secteurs qui ont font un faible progrès sur la réduction des polluants.

Système de gestion de l'environnement pour les PME : Les normes actuelles de gestion volontaire de l'environnement, telles que les séries ISO 14000, ne couvrent pas totalement l'ampleur des questions de pollution auxquelles sont confrontées les entreprises canadiennes, plus particulièrement en ce qui a trait aux petites et moyennes entreprises (PME). De nouvelles possibilités s'offrent à Industrie Canada pour travailler avec le secteur privé afin d'élaborer un *Système de gestion de l'environnement* adoptant les principes d'éco-efficience qui réduisent le gaspillage, maximisent l'utilisation des ressources, et qui sont pratiques et réalistes pour que les PME l'adoptent.

3.6 Émissions de gaz à effet de serre et technologie du changement climatique

Le changement climatique est actuellement une priorité gouvernementale et ministérielle. Des mesures sont entreprises au niveau fédéral et dans toutes les provinces pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les ministères fédéraux aident à répondre au défi de réduire les normes d'émissions à 6 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990, pour respecter le protocole de Kyoto.[1]

Les consultations avec les gestionnaires et les professionnels du Ministère ont mené à la conclusion que la possibilité d'Industrie Canada de faire face au changement climatique tombe principalement dans l'objectif d'innovation du Ministère. La perception est qu'on peut relever efficacement le défi de réduire les émissions en élaborant des technologies de

---

[1] *Guide de l'écogouvernement, 1995.*

production non polluantes. Il y a aussi la possibilité de promouvoir des technologies de changement climatique dans le marché.

3.6.1 Innovation

Technologie de développement et de présentation : Un point clé dans la stratégie de changement du climat d'Industrie Canada est le développement des technologies mobilisatrices (par ex. : à travers PTC). Des possibilités existent pour le Ministère de profiter des avantages de certaines de ces initiatives. Industrie Canada pourrait garder l'industrie informée sur les technologies existantes et sur la manière dont l'industrie pourrait profiter des avantages potentiels à travers l'utilisation d'une telle technologie pour atteindre les cibles de changement climatique.

À travers les *Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM)*, un partenariat avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, Industrie Canada présente les technologies canadiennes de changement climatique. Le programme donne à Industrie Canada la possibilité d'encourager l'innovation dans la technologie dans certains secteurs de l'industrie, afin que ces derniers soient plus en mesure d'atteindre les buts d'émission.

Stratégies de transfert de la technologie : Une partie du défi de traiter le changement climatique est d'aider les entreprises industrielles à élaborer des stratégies de migration technologique viables pour faire face au changement climatique. En appuyant et en continuant d'être impliqué dans les groupes conjoints de l'industrie/du gouvernement, Industrie Canada a la possibilité de travailler avec le secteur privé pour adopter de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques.

Initiative complémentaire de table ronde : Les entreprises du secteur privé ne sont pas toujours au courant de l'importance de la question du changement climatique—il existe souvent un manque de compréhension de ce qui peut être entrepris pour faire face à la question. Le *Processus national sur le changement climatique*, une table ronde sur les questions en partenariat avec l'industrie, donne la possibilité à Industrie Canada d'atteindre une plus grande partie de l'industrie et d'impliquer un plus grand nombre de personnes dans le défi du changement climatique.

3.6.2 Marché

Diffusion de l'information : Un grand pourcentage des entreprises canadiennes sont des PME qui tendent à se concentrer sur la survie à court terme. La plupart de celles-ci n'ont pas les ressources pour tirer profit des normes internationales de conformité. Par conséquent, il peut être difficile pour plusieurs entreprises canadiennes de respecter les objectifs de changement climatique. Industrie Canada a déjà identifié des moyens de fournir aux PME de l'information pertinente relative au changement climatique aux PME. De nouvelles possibilités existent afin qu'Industrie Canada puisse :

- étendre la portée des foires d'information sur le changement climatique,

afin qu'un plus grand pourcentage de PME profitent de l'information distribuée lors de ces activités; et

- élargir le champ de l'information sur le changement climatique reliée aux PME, qui se trouve sur *Strategis* et sur d'autres sites Web d'Industrie Canada (par ex. : *BPEEC*).

3.6.3 Commerce

Technologie : Industrie Canada pourrait éventuellement favoriser l'objectif de changement climatique en participant à des échanges de droits d'émission et en fournissant de l'information, des forums et des ententes entre gouvernements pour aider à rendre disponibles les technologies canadiennes pour la résolution des défis de changement climatique dans d'autres pays.

3.7 Répartition des coûts et des avantages entre les générations

La question de l'équité intergouvernementale est un aspect clé de développement durable. Le développement durable est défini comme le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.[1] Il est important que les générations futures soient capables de *profiter* sur le plan environnemental, économique et social, de la même manière que la génération actuelle. Il est également important que les *coûts* du développement durable soient distribuées équitablement entre les générations. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement définit le développement durable comme un « processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, l'orientation du développement technologique et le changement institutionnel sont rendus pertinents par rapport aux besoins futurs et présents ». La notion d'équité intergouvernementale en ce sens est une question générale de développement durable, qui est très pertinente pour l'orientation stratégique d'Industrie Canada – surtout si on tient compte de l'engagement du Ministère envers la croissance économique par l'innovation technologique et la connectivité, un meilleur climat d'investissement et un marché équitable et efficace.

Le processus de consultation pour l'étude de la question interne n'a pas révélé de possibilités directes liées à la répartition des coûts et des avantages entre les générations. Néanmoins, cette question est perçue comme étant importante pour Industrie Canada et pour le Canada dans l'ensemble. Puisque cette question souligne les autres questions de développement durable et se rattache à plusieurs activités de développement durable du Ministère, elle pourrait éventuellement être traitée à travers les autres possibilités analysées dans le présent rapport.

---

[1] *Guide de l'écogouvernement, 1995.*

3.8 Amélioration de la productivité

Le *Programme d'emploi et de croissance* du gouvernement et la stratégie de croissance économique d'Industrie Canada[1] mettent en évidence l'importance de l'amélioration de la productivité. C'est la clé de la prestation de plus d'occasions d'emploi et de meilleurs revenus aux Canadiens. La productivité dans ce contexte signifie l'efficience avec laquelle les gens, le capital, les ressources et les idées sont associés. L'efficience environnementale est une dimension importante de la productivité. Si les entreprises canadiennes peuvent produire plus avec moins, elles seront plus productives en bout de ligne. Plusieurs améliorations environnementales, incluant une meilleure efficience de l'énergie et de l'eau, la minimisation du gaspillage et la prévention contre la pollution sont atteintes grâce à la réduction des intrants d'où découlent de cette dernière, ce qui se traduit par une réduction des coûts.[2]

La consultation avec les professionnels et les gestionnaires au sein d'Industrie Canada a confirmé que la question de l'amélioration de la productivité à partir d'une perspective de développement durable est perçue comme étant directement liée aux quatre objectifs stratégiques d'Industrie Canada. Une technologie innovatrice et une économie plus axée sur l'électronique peuvent, toutes deux, aider à améliorer la productivité tout en améliorant la performance environnementale. Un marché plus harmonisé devrait augmenter la disponibilité des technologies développées à l'étranger, ce qui pourrait éventuellement fournir des possibilités aux entreprises canadiennes d'être plus concurrentielles et plus productives.

3.8.1 Innovation

Possibilités de programmes de R-D : Les effets négatifs que le mauvais rendement de l'envirionnement peut avoir sur la productivité est une question qui retient un nombre de possibilités pour Industrie Canada. En général, à mesure que l'industrie adopte des pratiques plus efficientes sur l'environnement, sa productivité augmente. Industrie Canada fait déjà la promotion de l'innovation dans la technologie à travers des initiatives telles que le *Programme des réseaux de centres d'excellence* et les *cartes routières de technologie*. Des possibilités existent pour améliorer ou pour élargir la portée de ces initiatives afin de s'assurer que les problèmes de développement durable sont identifiés et compris et que des technologies de production non polluante et d'autres technologies de nature prospective, qui rendent l'industrie entière plus efficace et plus productive (pas seulement certains secteurs de l'industrie), sont élaborées.

Productivité à travers l'éco-efficience : Comme il a été souligné plus tôt, l'éco-efficience est perçue comme un moyen de faire plus avec moins. L'éco-efficience peut être atteinte à travers des moyens tels que la réduction des intrants d'énergie et de matières, l'augmentation du recyclage et la réduction de la dispersion toxique. Elle offre la possibilité d'économiser sur les coûts, de réduire les risques et

---

[1] *Un partenaire indispensable : Nos priorités en 1999-2000.*

[2] *Guide de l'écogouvernement, 1995.*

d'améliorer l'expansion du commerce. Industrie Canada peut jouer un rôle en lançant des technologies et des pratiques éco-efficientes. Par exemple, il n'apparaît pas toujours clairement à l'industrie comment l'adoption de pratiques environnementale plus efficientes la rendront plus productive ou plus compétitive. Industrie Canada a la possibilité d'accroître la sensibilisation aux avantages à devenir plus éco-efficient.

3.8.2 Connectivité

Liaison du commerce électronique à la productivité et au développement durable : À travers son objectif relatif à la connectivité, Industrie Canada encourage l'utilisation très répandue et l'adoption d'Internet pour les transactions commerciales. L'objectif ministériel de la connectivité vise à contribuer à une plus grande productivité en créant des échanges d'informations plus efficaces et par une organisation plus efficace des chaînes de distribution de la production. Cela, en retour, selon le raisonnement des fonctionnaires à Industrie Canada, pourrait contribuer aux objectifs de développement durable du gouvernement. Industrie Canada a la possibilité de clarifier plus les liens existant entre la productivité du commerce électronique et le développement durable.

Base de données des solutions environnementales : Des possibilités existent aussi pour promouvoir la productivité grâce à la connectivité avec la base de données des *Solutions environnementales canadiennes* (SEC) d'Industrie Canada. La base de données est un outil qui permet à l'industrie privée, aux gouvernements, aux académies et aux consultants d'effectuer des recherches sur les capacités environnementales des entreprises inscrites dans la base de données. Elle aborde aussi les problèmes du secteur de l'industrie reliés à l'eau, au sol, à la R. et D. et à l'énergie; et résout les problèmes environnementaux rencontrés. Industrie Canada a aussi la possibilité d'élargir la portée de la base de données, afin que cette dernière inclut plus d'entreprises et de secteurs industriels. Le Ministère pourrait aussi augmenter la sensibilisation de l'industrie à la base de données et promouvoir les avantages de son utilisation.

3.8.3 Commerce

Possibilités d'exportation : Il y a une perception que si le Canada devient le chef de file dans le développement des technologies écologiques, il y aura des possibilités commerciales pour ces technologies. Industrie Canada a déjà des programmes (p. ex. : le *Programme Globe 2000*) qui appuie le lancement et la promotion de la technologie canadienne. Industrie Canada a la possibilité d'assurer un suivi de tels programmes avec des initiatives plus poussées. Par exemple, Industrie Canada pourrait :

- aider à organiser une Mission d'Équipe Canada visant à promouvoir les technologies environnementales et les pratiques exemplaires du Canada;

- élargir la base de données des *Solutions environnementales canadiennes* à d'autres pays pour promouvoir encore plus les technologies canadiennes; et

- faciliter le commerce à travers des initiatives, telles que l'initiative proposée sur les « villes durables ».

3.9 Intégration du développement durable aux processus décisionnels

L'intégration du développement durable aux processus décisionnels des ministères du gouvernement fédéral est une partie importante de l'initiative de développement durable à l'échelle du gouvernement. L'utilisation d'outils solides d'analyse scientifique et de politique qui reflètent les exigences de développement durable doit être intégrée aux fonctions de planification commerciale et stratégique du gouvernement. [1]

Les entrevues ministérielles ont révélé qu'il y a une forte perception qu'Industrie Canada n'a pas complètement intégré le développement durable à ses processus décisionnels. Le Ministère doit trouver de nouvelles manières efficaces pour améliorer le profil du développement durable, afin qu'il soit mieux intégré à tous les niveaux de la prise de décision de la Direction.

3.9.1 Services généraux et de gestion

Utilisation accrue des outils de prise de décision : Alors qu'il y a eu plusieurs bons exemples d'outils utiles pour augmenter la sensibilisation des gestionnaires et pour les aider dans la prise de décision pour le développement durable — tels que des sessions de formation sur des questions de développement durable et des articles internes qui décrivent les projets et les défis de développement durable —il y a une perception qu'Industrie Canada pourrait améliorer ce secteur. Il y a un sentiment que la connaissance et l'expérience au sein du Ministère sur le développement durable pourrait être améliorées (p. ex. : sur la manière d'offrir une prestation sur les cibles de développement durable) Il y a des possibilités d'introduire des outils particuliers pour aider le personnel (p. ex. : l'analyse du cycle de vie, les directives faciles d'utilisation pour les évaluations environnementales, et les outils de mesure du rendement). Plus encore, la formation sur le développement durable pourrait être continue et donnée sur une base durable à tout le personnel concerné et impliqué. Une stratégie de sensibilisation interne pourrait aussi être utilisée pour promouvoir de manière plus agressive le développement durable.

Processus amélioré de mesure du rendement : Industrie Canada a commencé à développer un processus de mesure du rendement pour le développement durable, mais ce travail en est encore à ses débuts. Le Ministère a développé une ébauche de cadre d'évaluation. Des indicateurs de performance ont été intégrés de manière

---

[1] *Discours du Trône de 1999.*

sélective à SDD I et à ses mécanismes de communication. Alors qu'Industrie Canada a la possibilité de continuer à construire et à améliorer le processus de mesure du rendement, le personnel demande à être éclairé et orienté sur la manière de procéder avec la mesure du rendement. Puisque la mesure du rendement du développement durable est un sujet relativement récent pour plusieurs ministères fédéraux, le commissaire à l'environnement et au développement durable et le Conseil du Trésor pourraient donner plus d'aide pour guider les ministères dans ce processus. Il y a aussi la possibilité de former un groupe de travail interministériel qui pourrait développer conjointement un processus générique de mesure du rendement. (Ce processus pourrait ensuite être adapté aux nuances des ministères en particulier. Cet effort conjoint serait bénéfique par le partage des forces entre les ministères et par les efficiences.

Amélioration du processus d'évaluation environnementale : La Loi sur les évaluations environnementales établit un processus pour évaluer les effets environnementaux probables des politiques, des plans et des programmes proposés par le Ministère. Elle s'assure que les effets environnementaux des projets sont pris en compte aussi vite que cela est possible dans les étapes de planification d'un projet. Le développement durable est établit comme un objectif fondamental du processus d'évaluation environnementale du Fédéral. Alors que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) administre le processus d'évaluation environnementale et fait la promotion de politiques et de pratiques solides d'évaluation (par ex. : il a publié des guides et des à l'intention des personnes qui effectuent ces évaluations[1]). Industrie Canada a la possibilité de continuer à améliorer ces lignes directrices et l'approche qui ont été testées sous forme de projet pilote. Industrie Canada pourrait encourager un processus pour mettre à jour ses lignes directrices ministérielles et pour les présenter de manière plus efficace au personnel ministériel. Les personnes qui effectuent les évaluations pourraient être plus informés des options et des méthodologies disponibles pour effectuer des évaluations qui correspondent mieux à leurs besoins et à leurs moyens et, de manière plus appropriée, pour effecteur les évaluations nécessaires.

Augmentation de la sensibilisation aux questions d'équité entre les générations : Industrie Canada pourrait avoir la possibilité de mieux élaborer un processus de prise de décision au sein du Ministère qui reconnaît les besoins des futures générations de Canadiens. L'équité intergénérationnelle est une question de développement durable qui en aborde plusieurs autres. En l'incluant comme une justification fondamentale pour les processus relatifs au développement durable, Industrie Canada peut aider à s'assurer que cette question reçoit un degré d'importance – car ce qui est décidé à court terme a invariablement des impacts à long terme. Essentiellement, si Industrie Canada comprend le défi d'intégrer l'équité dans l'attitude stratégique ancrée du Ministère et reconnaît la question comme étant un besoin stratégique fondamental en soi, il aura la possibilité de rendre le marché canadien (aussi bien les secteurs publics que privés) plus sensible

---

[1] *Évaluation environnementale stratégique : Directives pour la mise en place des directives du Cabinet sur l'évaluation des propositions de politiques, de plans et de programmes*, Agence canadienne d'évaluation environnementale.

aux besoins de générations futures.

Intégration du développement durable à la planification ministérielle et aux documents stratégiques du Ministère : Alors que des références au développement durable sont faites dans des documents tels que *Un partenaire indispensable*, le document SDD I et les initiatives connexes ont tendance à être perçues par les personnes interviewées pour cette études comme étant un programme « autonome », auxiliaire à la gestion ordinaire du

Ministère. Une intégration plus explicite du développement durable à la planification ministérielle et aux documents stratégiques rendrait l'initiative de développement durable plus importante comme un élément prioritaire pour le Ministère.

Utilisation du site Web Internet d'Industrie Canada dans le processus de prise de décision : Il y a actuellement plusieurs sites Web différents sur lesquels l'information relative aux activités de développement durable d'Industrie Canada est disponible pour le public. Par exemple, le *Site Web sur le développement durable* d'Industrie Canada sur *Strategis*, inclut une copie de la SDD I, le dernier rapport sur la performance du Ministère, qui s'adressait au parlement, et des liens vers certaines activités ministérielles clés (e.g. BPEEC, SEC), de même que d'autres initiatives canadiennes et internationales de développement durable. Le *Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes (BPEEC)* électronique permet aux clients d'accéder à un répertoire des « agents » informés appropriés sur plusieurs sujets environnementaux. Ces bureaux incluent le personnel à Industrie Canada, de même que les ministères fédéraux partenaires du BPEEC. Le *Bureau virtuel de l'industrie Canadienne de l'environnement* — un partenariat du secteur public/privé composé d'Industrie Canada, d'EC, de l'ACDI et d'autres représentants de l'industrie, de l'académie et des associations — donne aux utilisateurs un accès total à plusieurs produits et services des partenaires. Ces liens de site Web à la page des Affaires environnementales d'Industrie Canada sur *Strategis* qui donne de l'information sur l'industrie de l'environnement et sur le développement de politiques, de même que sur des liens vers le BPEEC et les Solutions environnementales Canadiennes (SEC). Des possibilités ont été perçues pour :

- que la Direction d'Industrie Canada et le secteur privé utilisent ces sites de manière bénéfique pour prendre de meilleures décisions améliorées. Un accès régulier et facile à l'information sur ces sites Web peut aider à mieux intégrer le développement durable au processus de prise de décision.

- qu'Industrie Canada puisse consolider l'information en ligne du développement durable et puisse mettre au point un guichet d'accès unique plus détaillé sur les initiatives de développement durable, telles qu'elles sont vues du point de vue d'Industrie Canada, à savoir, compte

tenu du fait que le développement durable est lié au mandat et à l'orientation stratégique du Ministère.

3.10 Mise en ordre interne

Le gouvernement veut faire de lui-même un modèle d'excellence environnementale et de ce fait, introduit une législation et des programmes d'administration qui assureront le suivi des initiatives de développement durable. Si les procédures encouragement le développement durable ne sont pas mises en place et suivies, il sera très difficile de promouvoir le développement durable à l'étendue du pays.[1]

Les interviews avec le personnel ont confirmé qui si Industrie Canada doit promouvoir la valeur et l'impact des initiatives liées au développement durable de manière crédible, des procédures internes efficaces sont nécessaires. Il y a plusieurs possibilités pour le Ministère d'améliorer sa capacité de gérer et livrer des procédures durable, particulièrement celles qui établissent un exemple pour l'industrie.

3.10.1 Services généraux et de gestion

Écologisation des opérations : L'initiative d'*Écologisation des opérations* est une étape dans la bonne direction en vue de réduire l'utilisation de l'énergie et des matériaux. Des possibilités existent pour promouvoir plus activement la sensibilisation inter-ministérielle à cette initiative—il y a une perception que plusieurs employés d'Industrie Canada ne sont pas sensibles à ce qui se passe. Il y a aussi des possibilités pour Industrie Canada d'apprendre des autres ministères qui ont perçu les « pratiques exemplaires » dans des secteurs d'écologisation.

Le programme de recyclage du Ministère est inclut dans l'initiative d'écologisation. Industrie Canada fait la promotion du recyclage (par ex. : du papier, de l'aluminium, du polystyrène), et est perçu comme un chef de file dans les cercles du gouvernement. Pourtant, il y a peut être des possibilités d'exploiter des efficacités continuelles dans le programme..

Système de management environnemental : Une possibilité existe aussi pour IC de développer un Système de management environnemental (SME) pour les opérations internes. Un tel SME pourrait éventuellement cadrer dans le système général de planification commerciale du Ministère, et pourrait traiter une variété de questions telles que les politiques, les objectifs et les cibles, les rôles et les responsabilités, la formation et la sensibilisation, et la mesure du rendement.

Gestion du parc automobile : Industrie Canada a un parc automobile d'environ 600 automobiles. Il y a un sentiment au sein du Ministère, que le parc ne répond pas aux normes les plus élevées requises de faible consommation d'essence. par conséquent il devrait y avoir une possibilité d'explorer l'utilisation d'un parc doté de plus de modèles à faible consommation d'essence.

---

[1] *1999 Discours du trône.*

Gestion des immeubles : Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) est propriétaire des immeubles qui abritent la majorité des bureaux d'Industrie Canada. Par conséquent, Industrie Canada a un contrôle limité sur l'environnement fonctionnel actuel. Néanmoins, des possibilités existent pour encourager des bonnes relations avec TPSGC, afin d'augmenter la vraisemblance d'influencer de manière positive les choix environnementaux fait par ce Ministère.

Pratiques d'approvisionnement : Actuellement, Industrie Canada ne cherche pas activement ou ne vise pas les fournisseurs respectueux de l'environnement, mais plutôt ceux qui ont les coûts les plus bas et la meilleure qualité pour les emplois requis. Cependant, les bons fournisseurs et les fournisseurs fiables sont souvent ceux qui suivent les pratiques exemplaires et qui comprennent l'importance de l'efficience environnementale. Des possibilités peuvent exister pour que le Ministère appuie les fournisseurs « plus écologiques » dans un effort de se présenter comme un Ministère qui engagé envers le développement durable.

3.11 Partenariats pour un développement durable

Les partenariats avec le gouvernement, les entreprises et les autres parties intéressées ne sont pas toujours utilisés de manière efficace pour encourager l'innovation des instruments de politique qui appuient les buts de développement durable. Les partenariats renforceront la capacité du gouvernement en ce qui a trait à la recherche environnementale et place une plus grande emphase sur le développement durable dans la prise de décision du gouvernement. La responsabilité envers l'environnement et le développement durable est partagée dans le gouvernement. Les ministères fédéraux peuvent travailler ensemble pour promouvoir de manière plus efficace et plus efficiente les buts de développement durable.[1]

Nos consultations avec le personnel ministériel ont indiqué que la création de partenariats plus solides pourrait encourager l'innovation des instruments de politique et de processus écologiques qui appuient les buts de développement durable (objectif d'innovation). Les partenariats peuvent aussi servir à augmenter la connectivité des entreprises et des consommateurs à travers le Canada (voir les possibilités connexes dans la Section 3.9.1 ci-dessus), fournissant un accès rapide, facile et intégré aux sources principales d'information sur le développement durable (objectif de connectivité). Le rôle commercial d'Industrie Canada a trait aux partenariats. Les partenariats de commerce peuvent aussi servir à encourager le développement durable (objectif de commerce).

3.11.1 Innovation

Les partenariats sont un ingrédient essentiel dans la stratégie d'innovation d'Industrie Canada. Il existe plusieurs possibilités pour le Ministère d'établir des partenariats avec d'autres ministères, gouvernements provinciaux, industries et groupes de communautés pour faciliter l'évolution de la technologie innovatrice et

---

[1] *Discours du trône de 1999.*

écologique. Industrie Canada a une longue histoire de partenariats réussis avec d'autres ministères fédéraux, incluant Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Santé Canada.

Partenariat avec les autres ministères du gouvernement : Il y a une possibilité de partenariat avec d'autres ministères pour promouvoir la sensibilisation du l'ensemble du public Canadien au développement durable à travers des partenariats innovateurs. En collaboration avec d'autres ministères (par ex. : Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Statistiques Canada et Le Conseil national de recherches) des outils pourraient être développés et lancés pour aider à élargir la base de connaissance aux entreprises et aux ménages. Les outils devraient être facilement accessibles et si possibles interactifs, pour être plus bénéfiques. Dans cette optique, le potentiel des programmes tels que Rescol, pourrait être analysé pour déterminer comment ils devraient être utilisés pour livrer le message de développement durable. Industrie Canada a la possibilité de renforcer d'autres partenariats gouvernementaux, tels ceux avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, plus particulièrement dans le développement des normes pour l'évaluation environnementale. (voir aussi l'initiative connexe qui a trait aux directives d'évaluation environnementale analysées à la Section 3.9.1).

Partenariat avec l'industrie : *Partenariat technologique Canada* (PTC), une agence spéciale d'exploitation d'Industrie Canada, est un fond d'investissement pour la technologie établit pour contribuer à la réussite des objectifs du Canada en ce qui a trait à l'augmentation de la croissance économique, à la création d'emplois et de richesse, et à l'appui du développement durable. PTC investit de manière stratégique dans la recherche, le développement et l'innovation, afin d'encourager l'investissement dans le secteur privé, et pour maintenir et accroître la base de technologie et les capacités technologiques de l'industrie canadienne. PTC encourage aussi le développement de PME dans toutes les régions du Canada.

Les investissements de PTC dans les technologies environnementales impliquent des projets dans les secteurs environnementaux prioritaires tels que les alternatives de développement durable (meilleure conservation de l'énergie, eau et ressources non-renouvelables), la prévention contre la pollution à travers les développement de technologies de processus écologiques (incluant les technologies de véhicules écologiques), la réduction de la pollution (les technologies qui réduisent le gaspillage ou les émissions nocives) et le bioredressement contre la pollution.

3.11.2 Commerce

Partenariats de commerce : L'*Équipe Commerce Canada* travaille en partenariat avec l'industrie canadienne pour identifier les marchés prioritaires dans lesquels le gouvernement fera la promotion des intérêts de commerce national. Sur le plan international, le Ministère se concentre sur l'augmentation du nombre des nouveaux exportateurs, sur la diversification des marchés et sur l'amélioration des parts de marché par secteur clé. Le Ministère rattache aussi les fournisseurs canadiens aux possibilités de commerce international par le biais du Centre des occasions d'affaires internationales. Il y a des occasions éventuelles pour Industrie Canada de

continuer à participer à des initiatives multilatérales avec ses partenaires de commerce.

4 Contraintes

Les contraintes soulignées dans le présent chapitre du rapport sont basées sur les perceptions et les opinions des fonctionnaires d'Industrie Canada qui ont été interrogés dans le cadre de la présente étude. Il faut noter que certains des éléments discutés peuvent avoir déjà été traités, ou sont en voie de l'être par le Ministère, en prévision de la deuxième phase de la Stratégie de développement durable (SDD II).

4.1 L'importance d'avoir une vision équilibrée des contraintes

Pour les besoins de la présente étude, une « contrainte » se veut un facteur restrictif qui aurait un impact considérable sur le potentiel du Ministère à lancer des initiatives de développement durable. Les fonctionnaires d'Industrie Canada qui ont été interrogés dans le cadre de l'étude admettent que le Ministère avance dans la voie du progrès en ce qui a trait à la réalisation fructueuse des initiatives de développement durable. Indépendamment de cela, l'étude d'évaluation à mi-mandat montre que, depuis la mise en vigueur de la SDD I, nombre de progrès ont été accomplis au sein du Ministère.

En fait, des progrès remarquables ont été réalisés par rapport à toutes les mesures indiquées dans la SDD I. Quatre mesures distinctes ont été réalisées de manière substantielle en 1997-1998, et quatre autres ont été achevées en 1998-1999. On a enregistré des progrès sur chacune des autres mesures continues. Le Ministère entend livrer ses trois dernières mesures distinctes à la fin de l'exercice financier de 1999-2000.

Pendant que certains se font une idée préconçue négative des débats sur les contraintes, on encourage le lecteur à adopter une interprétation équilibrée de ces contraintes, et de les voir à la lumière des réalisations de développement durable du Ministère à ce jour – et de les considérer comme des défis à relever durant la deuxième phase de la Stratégie de développement durable. L'évaluation à mi-mandat a conclu qu'Industrie Canada, durant les trois dernières années, avait avancé dans la voie du progrès et que le Ministère avait pris des mesures concrètes pour promouvoir son programme de développement durable.

4.2 Sensibilisation et culture organisationnelle

On perçoit qu'il y a un manque de compréhension de la définition du « développement durable » dans l'ensemble le Ministère. Comme le concept du « développement durable » est relativement récent, il faudra du temps aux fonctionnaires afin de vraiment comprendre son sens et d'envisager comment il pourrait être efficacement intégré au programme du Ministère. Le développement durable est plus qu'un mot à la mode. Il est considéré comme un concept et une manière d'aborder nos vies - un changement de style de vie pour l'industrie, le gouvernement et

le public. On a l'impression qu'il faudrait intégrer le développement durable au vocabulaire quotidien et le communiquer efficacement dans l'ensemble des directions générales du Ministère, d'une manière claire et uniforme.

À l'heure actuelle, le Ministère donne l'impression qu'il n'est pas prêt à envisager le développement durable d'une manière plus dynamique. Il y a une certaine résistance au changement qui est attribuable à la « fatigue du changement » ainsi qu'aux contraintes de ressources et de temps. Ces facteurs empêchent le changement de culture requis pour intégrer le développement durable au programme ministériel. Qui plus est, avec le budget du développement durable presque entièrement engagé et les autres initiatives transversales s'arrachant la priorité au sein du Ministère (p. ex., le bilinguisme, l'équité), il faudra qu'Industrie Canada continue de trouver des moyens créatifs pour relever ce défi.

4.3 Leadership et engagement

Théoriquement, la gestion s'est engagée au développement durable, mais on lui concède une plus grande latitude pour mieux l'introduire encore au procédé de planification stratégique du Ministère. Pour que le développement durable devienne une initiative plus fructueuse au sein du Ministère, il faudrait, selon certains, que les cadres supérieurs dessinent plus clairement le lien entre le développement durable et les cinq objectifs stratégiques du Ministère. Un esprit d'initiative et un engagement plus visibles sont essentiels, selon certains, afin d'apporter les changements culturels requis pour la compréhension du développement durable. Ces changements culturels pourraient s'effectuer de haut en bas et de bas en haut, de manière à rendre l'intégration du développement durable plus pénétrante.

4.4 Ressources limitées

À l'heure actuelle, outre les engagements existants dans la première stratégie, on a l'impression qu'il y a peu de ressources financières et humaines supplémentaires au sein du Ministère qu'on pourrait consacrer à l'avancement des initiatives de développement durable. Certains fonctionnaires dévoués, partiellement ou entièrement, aux projets de développement durable traitent des priorités concurrentes. En prise avec de lourdes charges de travail, la priorité des employés est souvent dictée par les cadres supérieurs. Bien qu'il y ait eu un certain financement supplémentaire engagé pour livrer des initiatives de développement durable au-delà des engagements énoncés dans la stratégie de développement durable, ce financement n'est souvent pas reconnu ou est jugé insuffisant. Sans une affectation adéquate des ressources, il faut anticiper une certaine résistance aux nouvelles initiatives de développement durable. Industrie Canada devrait envisager la façon idéale de répartir les ressources équitablement à travers les directions générales ministérielles appropriées de manière à faire avancer le programme du développement durable.

Du même coup, si Industrie Canada devait renforcer sa mesure du rendement du développement durable, il lui faudrait considérer des décisions en matière d'affectation de ressources au développement durable.

4.5 Partenariats avec l'industrie et d'autres ministères du gouvernement

Selon les fonctionnaires interrogés, le Ministère pourrait faire un effort afin d'élaborer une approche stratégique intégrée et coordonnée qui encouragerait le partenariat avec l'industrie et d'autres ministères, de façon à mettre en oeuvre des initiatives particulières de développement durable.

Industrie Canada avance lentement dans la voie du progrès en essayant de régler les questions de développement durable. On attribue cette lente progression au faible niveau d'intégration et de partenariat avec les autres ministères fédéraux. Sans vouloir dire qu'il n'y a pas de solides partenariats entre Industrie Canada et les autres ministères gouvernementaux, il faut souligner, cependant, qu'il y a matière à amélioration. Au sein du Ministère, il existe des possibilités de promouvoir une plus grande sensibilisation au pouvoir des partenariats, à la capacité qu'ils ont d'occasionner des changements positifs, et aux retombées bénéfiques possibles pour le développement durable.

Les répondants à nos entrevues ont déclaré que le niveau de coordination et de coopération nécessaire entre les ministères pour réaliser des objectifs n'est pas toujours présent et qu'il devient souvent facile de perdre les objectifs de vue. Le fait d'établir des relations d'affaires et de travailler de pair avec les ministères qui partagent des secteurs de responsabilité similaires (p.ex., Environnement Canada, Ressources naturelles du Canada, ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International) pourrait s'avérer une approche stratégique et rentable pour livrer les initiatives de développement durable. Comme l'indique le commissaire à l'environnement et au développement durable, le développement durable est un sujet d'urgence gouvernementale qui recoupe plusieurs mandats ministériels et compétences politiques; la coordination efficace de ces mandats et compétences est donc essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable du Canada[1].

4.6 Mesure du rendement : une exigence pour les initiatives de développement durable

À la lumière des consultations menées auprès des fonctionnaires d'Industrie Canada, on considère que l'inclusion d'une mesure du rendement, en tant qu'une exigence dans le cadre des initiatives de développement durable, est une contrainte. Néanmoins, reconnaissant que la mesure du rendement fait, en effet, partie du processus d'évaluation et de planification des initiatives gouvernementales, Industrie Canada a commandé un

---

[1] *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable*, décembre 1999, p.2.

cadre d'évaluation du développement durable. L'élaboration de ce cadre d'évaluation provisoire est un premier pas favorable vers l'identification des exigences appropriées en matière de mesure du rendement pour la SDD I. Le Chapitre 3 du présent rapport identifie une autre possibilité pour le Ministère d'améliorer et d'élaborer des méthodes de mesure du rendement relatives au développement durable. Une contrainte qui se rattache à la mesure du rendement est la perception que le Bureau du commissaire au développement durable et le Conseil du Trésor ne fournissent pas aux ministères fédéraux un encadrement adéquat en ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs de rendement en matière de développement durable.

4.7 Processus de planification

Les fonctionnaires interrogés pensent, en général, que le Ministère pourrait déployer plus d'efforts pour faire du développement durable une priorité urgente, et qu'il pourrait y avoir une meilleure intégration du développement durable au processus décisionnel du Ministère. Cette situation a limité la capacité du Ministère dans la réalisation du plein potentiel de sa première stratégie de développement durable.

Les fonctionnaires d'Industrie Canada expriment que le Ministère pourrait faire un meilleur travail d'intégration du développement durable à ses objectifs généraux. Le développement durable pourrait être plus explicitement lié aux programmes et aux politiques appropriés de façon à ce qu'Industrie Canada puisse remplir son mandat et fournir du service à ses clients. Par surcroît, le Ministère pourrait, à sa discrétion, intégrer les perceptions des intervenants externes et des autres partenaires et clients, au processus de planification. En prévision de la Phase II de la Stratégie de développement durable, Industrie Canada pourrait mettre plus d'accent sur les questions de développement durable et intégrer les considérations environnementales aux aspects relatifs à la planification et au processus décisionnel.

4.8 Autres contraintes

4.8.1 Manque de sensibilisation des consommateurs et des groupes de défense d'intérêt public

Selon certains fonctionnaires d'Industrie Canada, il y a un manque de sensibilisation et d'intérêt de la part des consommateurs et des groupes de défense d'intérêt public. Nombre de gens se préoccupent plutôt de questions telles que la sécurité d'emploi, de soins de santé et de niveaux d'endettement. D'autres facteurs que le développement durable semblent motiver l'attitude des consommateurs. Par exemple, les consommateurs se procurent des véhicules de sport utilitaires souvent à cause de l'apparence et de la fonctionnalité du véhicule en ignorant le fait que ces véhicules sont des agents de pollution importants. Bien que les Canadiens soient plus acclimatés et conscients du besoin de recyclage et de la production des déchets (c.-à-d., en utilisant les boîtes bleues), il y a tout de même très peu d'emphase placée sur les autres aspects de développement durable. Le gouvernement a la possibilité de jouer un plus grand rôle dans la promotion de la sensibilisation du

public, en offrant aux gens plus d'informations et d'explications sur le débat environnemental, de manière à rehausser l'attrait du développement durable auprès des consommateurs.

4.8.2 Vendre l'idée du développement durable aux PME

Vendre l'idée du développement durable aux PME représente un défi, parce que très souvent, elles ne parviennent pas à justifier les dépenses immédiates rattachées à la mise en oeuvre des bonnes pratiques de développement durable dans leur entreprises. Beaucoup de PME n'ont pas les ressources financières requises pour tirer profit de l'intégration des considérations environnementales dans leurs exploitations commerciales. De plus, on perçoit qu'un changement de culture organisationnelle est nécessaire à la mise en œuvre des systèmes administratifs tels que la série de normes volontaires ISO 14000. Compte tenu de ces contraintes, Industrie Canada à la possibilité d'augmenter le niveau de sensibilisation aux questions de développement durable auprès des PME, ainsi que de leur fournir des informations spécifiques à leurs besoins qui leur permettront d'améliorer leurs performances et devenir écologiquement efficaces. Certains pensent qu'il est important que les entreprises puissent apprécier les retombées financières et l'impact qui découleraient de la réalisation de changements en matière de développement durable. Le Ministère a l'occasion de refaire l'image du développement durable d'une manière plus attrayante aux entreprises et de leur démontrer les impacts positifs qui accompagnent les opérations de développement durable.

5 Conclusions et recommandations

La prochaine stratégie de développement durable (SDD II) d'Industrie Canada doit être déposée à la Chambre des communes en décembre 2000. Elle fait fond sur les réalisations fructueuses de la SDD I et explique comment le Ministère compte mettre en œuvre le développement durable.

La présente étude de la question interne a pour but d'aider le Ministère et le commissaire à l'environnement et au développement durable à comprendre les implications des activités du Ministère sur le développement durable.

5.1 Questions clés en matière de développement durable

Neuf questions de développement durable ont découlé du processus de consultation mené avec 46 fonctionnaires et peuvent être considérées comme des questions importantes, du point de vue du mandat d'Industrie Canada et de son orientation stratégique. Ces questions correspondent aussi aux objectifs identifiés dans le *Guide de l'écogouvernement* et dans le *Discours du Trône*.

1. **Utilisation efficace des ressources renouvelables du Canada :** Le développement de nouvelles technologies est porteur de promesses relativement à l'introduction de méthodes d'extraction et de production plus durables et moins axées sur l'exploitation des ressources. Au fur et à mesure que le Canada s'oriente et s'adapte à l'aire électronique, on s'attend à ce qu'à long terme, la nouvelle économie s'appuie de moins en moins sur certaines ressources. Le secteur des ressources doit demeurer viable et, pour se faire, il lui faut opérer dans un marché équitable qui donne accès au maximum de débouchés.

2. **Gestion des matières toxiques :** La gestion des matières toxiques par l'industrie, doit tenir compte de l'intérêt du public, tout en préservant la nature concurrentielle des entreprises. L'industrie doit décider de la méthode de gestion et de réduction de telles substances, tout en assurant un marché équitable et efficace qui demeure assez concurrentiel pour attirer des investissements. Il faudrait établir un équilibre entre les coûts liés à la réduction des matières toxiques et l'objectif de demeurer viable et concurrentiel.

3. **Technologies de prévention de la pollution et de décontamination :** À long terme, l'élément clé sur lequel repose la prévention de la pollution est l'innovation des procédés de production non polluants et des technologies d'assainissement de la pollution. Il existe également d'autres possibilités, telles que l'éco-efficacité. À court terme, il y a de quoi promouvoir la sensibilisation à la prévention de la pollution, et à aller de l'avant pour rendre la prévention de la pollution compatible aux objectifs stratégiques d'Industrie Canada relatives à la connectivité et au marché.

4. **Émissions de gaz à effet de serre et technologies du changement climatique** : Le développement des technologies de production non polluantes rencontrera certes le défi de la réduction des émissions. Il y a également d'autres possibilités de promouvoir les technologies de changement climatique sur le marché.

5. **Répartition des coûts et des avantages entre les générations :** La question d'équité entre les générations est un aspect clé du développement durable. Il est important que les générations futures puissent bénéficier de l'environnement dans la même mesure que la génération actuelle sur le plan écologique, économique et social. Il est également important que les coûts du développement durable soient justement répartis entre les générations. La notion d'équité entre les générations est un sujet global pour le développement durable qui est pertinent à l'orientation stratégique d'Industrie Canada – surtout si on tient compte de l'engagement du Ministère envers la croissance économique par l'innovation technologique et la connectivité, un climat d'investissement amélioré et un marché équitable et efficace.

6. **Amélioration de la productivité** : La technologie d'innovation qui se veut eco-efficace tend à aider l'augmentation de la productivité pendant qu'elle diminue le mauvais rendement environnemental. Un marché plus harmonisé devrait augmenter la disponibilité de technologies développées à l'étranger qui fourniraient aux entreprises canadiennes des possibilités de devenir plus concurrentielles et plus productives. Dans un avenir plus lointain, une économie axée sur la technologie électronique offre des possibilités de promouvoir le développement durable et d'améliorer la technologie.

7. **Intégration du développement durable aux processus décisionnels** : Industrie Canada pourrait trouver de nouvelles manières innovatrices pour améliorer la reconnaissance du développement durable au sein du Ministère afin qu'il soit intégré à la prise de décision des cadres à tous les niveaux.

8. **Mise en ordre interne d'Industrie Canada :** Le Ministère devrait promouvoir la valeur et l'impact du développement durable grâce à des initiatives générales internes en matière d'intendance avant de pouvoir les transmettre à l'industrie.

9. **Établissement de partenariats pour un développement durable :** La création de partenariats plus solides encouragera l'innovation des outils en matière de politique et des productions favorables à l'environnement qui accélèrent la réalisation des objectifs du développement durable. Les partenariats servent également à accroître la connectivité des entreprises et des consommateurs à travers le Canada, fournissant un accès facile et rapide aux principales sources d'information en matière de développement durable. Les partenariats commerciaux peuvent être utilisés pour renforcer et encourager le développement durable.

5.2 Possibilités de traiter les questions

Selon la perception des fonctionnaires interrogés à Industrie Canada, on a identifié plusieurs initiatives possibles qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle de l'administration fédérale, dans un contexte conforme au mandat d'Industrie Canada. Ces possibilités perçues sont énumérées ci-dessous avec chacune des objectives stratégiques d'Industrie Canada. Les récits complets de chaque sujet ainsi que les possibilités qui en découlent, ont été présentés au Chapitre 3 du présent rapport.

1. **Innovation** : biotechnologie; cartes routières technologiques; production et élimination non polluantes; éco-efficacité; développer et présenter la technologie; les stratégies de transfert de technologie; les initiatives d'extension en table ronde; les opportunités de programme de Recherche et Développement; la productivité à travers l'eco-efficacité; le partenariat avec d'autres ministères gouvernementaux; le partenariat avec l'industrie.

2. **Connectivité:** commerce électronique; site Web sur la prévention de la pollution; liaison du commerce électronique à la productivité et au développement durable; bases de données sur les solutions environnementales;

3. **Marché :** promotion et appui de l'intervention de l'industrie contre les substances toxiques; pratiques exemplaires et normes volontaires; systèmes de gestion de l'environnement pour les PME; diffusion de l'information.

4. **Investissement :** augmenter la compétitivité par l'investissement.

5. **Commerce :** commerce durable; possibilités d'échange; partenariats commerciaux.

6. **Gestion et services généraux :** utilisation accrue des outils de prise de décisions; processus amélioré de mesure du rendement; amélioration du processus d'évaluation environnementale; sensibilisation accrue aux questions d'équité entre les générations; intégration du développement durable dans la planification ministérielle et dans les documents stratégiques du Ministère; utilisation du site Web Internet d'Industrie Canada dans les processus décisionnels; écologisation des opérations; gestion du parc automobile; gestion des immeubles; et méthodes d'approvisionnement.

Les résultats de la présente étude de la question suggèrent que certains des objectifs stratégiques du Ministère sont perçus comme offrant plus de possibilités que d'autres pour faire progresser le développement durable. Les objectifs de l'**innovation** et du **marché** sont perçus comme étant les plus importants à moyen terme et l'objectif de la **connectivité** démontre un potentiel important à long terme. L'objectif de l'**intendance et de la gestion** est considéré comme étant nécessaire pour appuyer les initiatives des objectifs stratégiques.

Alors que les questions identifiées dans l'analyse sont liées à chacun des cinq objectifs généraux de développement durable énoncés dans le *Guide de l'écogouvernement*, les possibilités clés semblent être davantage alignées avec deux objectifs du *Guide* : la durabilité des ressources naturelles : des emplois, des collectivités et des industries durables; et l'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être.

5.3 Contraintes

À la suite des entrevues, voici les facteurs clé que nous avons dégagés comme étant des contraintes à l'avancement du développement durable à Industrie Canada :

- Sensibilisation et culture organisationnelle;
- Leadership et engagement;
- Ressources;
- Le partenariat avec l'industrie et d'autres ministères gouvernementaux;
- mesure du rendement, et
- processus de planification.

Les personnes interviewées s'entendent tous pour dire qu'une première étape pour aborder ces contraintes pourrait nécessiter une plus grande visibilité de l'engagement de la haute direction dans le programme de développement durable. Un engagement solide de la part de la haute direction est perçu comme étant nécessaire pour renforcer la crédibilité de la SDD II au sein du Ministère.

5.4 Recommandations

Les recommandations suivantes sont énumérées pour permettre à Industrie Canada de continuer à améliorer la qualité et la portée de la stratégie de développement durable et de convertir le développement durable en actions concrètes.

- **Mettre l'accent sur les neuf questions de développement durable identifiées dans ce rapport** : les représentants ministériels interviewés ont identifié ces questions comme étant des questions clés qu'Industrie Canada doit aborder. Une concentration sur ces questions particulières fournira une approche plus stratégique pour la SDD II, et permettra au Ministère d'entreprendre des initiatives connexes de développement durable d'une manière plus stratégique et plus claire.

- **Prendre en considération les possibilités identifiées :** Il est recommandé que le Ministère se concentre sur les possibilités clés identifiées et les utilise pour élaborer des initiatives concrètes de développement durable qui sont pertinentes et en harmonie avec le mandat et les priorités de développement durable d'Industrie Canada, ainsi qu'avec les objectifs de développement durable à l'échelle du gouvernement.

- **Fusionner les résultats de cette analyse des questions *internes* avec d'autres études :** La présente analyse des questions *internes* résume les questions clés et les possibilités identifiées dans le cadre d'entrevues menées auprès de 46 fonctionnaires professionnels et gestionnaires provenant d'un groupe représentatif des directions générales au sein d'Industrie Canada. Les points de vue des intervenants et des clients des programmes et des politiques d'Industrie Canada, plus particulièrement ceux qui ont été rassemblés dans le cadre de l'analyse des questions *externes*, ainsi que les points de vue des fonctionnaires des autres ministères du gouvernement, devront être fusionnés avec les résultats de la présente étude. De plus, les conclusions et les leçons apprises qui sont présentées dans l'étude d'évaluation semestrielle de la SDD I doivent être pris en compte dans le développement de la SDD II. Ces résultats fusionnés peuvent alors servir de base pour une consultation ultérieure avec les intervenants et les autres fonctionnaires internes ministériels.

- **Reconnaître les contraintes :** Le Ministère devrait reconnaître les contraintes identifiées dans ce rapport au moment d'élaborer la SDD II. La prise en considération de ces contraintes dans le processus de planification de la SDD II pourrait aider à établir la priorité des initiatives et à servir de « confrontation avec la réalité » sur ce qui est potentiellement réalisable dans les limites des paramètres définis par ces contraintes.

Le présent rapport était essentiellement fondé sur une auto-évaluation par les fonctionnaires d'Industrie Canada et reflète leur perception de la pertinence des initiatives de développement durable pour le Ministère. Les conclusions de la présente étude devraient être considérées uniquement comme une étape dans un processus d'amélioration continue en vue de « bien faire les choses », et d'élaborer la prochaine stratégie de développement durable.

Annexe A Références

1. *Guide de l'écogouvernement*, 1995.
2. Extrait du *Discours du Trône 1999 : La qualité de notre environnement.*
3. Industrie Canada : *Stratégie de développement durable 1997.*
4. Industrie Canada : *Un partenaire indispensable — Nos priorités en 1999-2000.*
5. Industrie Canada : *Estimations 1999-2000 — Rapport sur les plans et les priorités.*
6. Ministère de la défense nationale : *Des activités de défense respectueuses de l'environnement - Une stratégie de développement durable pour la Défense nationale,* décembre 1997.
7. *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes,* 1999.
8. *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable.* Rapport de Brian Emmett, commissaire à l'environnement et au développement durable, décembre 1999.

Annexe B

Liste des personnes interrogées

Heather Amys, chef d'équipe, Affaires environnementales, Direction générale des affaires environnementales — Politique en matière de produits toxiques

John Arseneau, directeur principal et gestionnaire par intérim, Direction générale des affaires environnementales

Jerry Beausoleil, directeur général, Politique industrielle et scientifique

Lucien Bradet, directeur général et gestionnaire, Direction générale des affaires environnementales — Produits d'information, technologie environnementale et commerce

Darius Breau, gestinnaire, Politiques opérationnelles, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Nancy Bresolin, directrice et gestionnaire, Direction générale des industries forestières et des matériaux de construction

Angela Briginshaw, directrice, Politique et planification en matière de réglementation, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Ewa Burk, directeur, Technologies environnementales, Partenariat technologique Canada

Glen Campbell, chef, Planification stratégique, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Heather Campbell, analyste, Direction des technologies environnementales, Partenariat technologique Canada

Peter Chau, analyste principal des politiques, Développement durable, Direction des services de coordination, de planification et de gestion

John Chibuk, chef, Développement durable, Politique industrielle et scientifique

Serge Croteau, directeur général, Services de programmes, évaluation environnementale et Industrie Canada à titre de VR

John Dauvergne, chef d'équipe, Développement durable, Direction générale des affaires

environnementales — Politique sur le développement durable et le changement climatique

Dennis DeMelto, directeur général et gestionnaire, Secteur des services et grands projets

Rick Domokos, directeur, Renseignements commerciaux et secteurs émergents, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Howard Dudley, directeur, Gestion des installations, Direction générale du commerce et des opérations

Chuck Ethier, directeur général et gestionnaire, Minéraux et métaux

Philip Fleming, coordinateur d'équipe, Équipe sur le changement climatique, Direction générale des affaires environnementales — Politique sur le développement durable et le changement climatique

Suzanne Fortin, agente, Affaires environnementales, Direction générale des affaires environnementales — Produits toxiques

Lee Gill, directeur, Politique industrielle et scientifique

Martin Green, directeur, Politique industrielle et scientifique

Nancy Hamzawi, agente des produits d'information, Direction générale des affaires environnementales — Produits d'information, technologie environnementale et commerce

Jamie Hum, directeur, Logiciels et services, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Thierry Husson, conseiller principal, Politiques d'encadrement de l'industrie, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

John Jaworski, agent principal, Biotechnologie

Michael Jenkin, directeur général, Bureau de la consommation

Wai Fai Lee, chef d'équipe, Produits d'information, Direction générale des affaires environnementales

Alan MacGillivray, directeur adjoint, Politiques d'encadrement de l'industrie, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

John Margeson, agent de l'industrie, Produits industriels et de consommation, Matériaux et plastiques de pointe

Bob McCaughern, directeur général, Direction générale du génie du spectre, Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

John Mihalus, directeur et gestionnaire par intérim, Produits chimiques

Sherrill Minns, directrice, Direction de la coordination de la planification et du rendement ministériels, Direction générale du contrôleur

Glyn Moore, gestionnaire d'évaluation, Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Christine Nymark, directrice générale, Sciences de la vie et biotechnologie

Richard Pageau, directeur général, Direction générale du commerce et des opérations

Someshwar Rao, directeur, Politique industrielle et scientifique

Robert Renaud, gestionnaire, Intégrité des programmes et secrétariat, Évaluation environnementale et Industrie Canada à titre de VR

Joanna Rosborough, agente principale de l'industrie, Produits forestiers

Victoria Rowbotham, directrice, Recherche et analyse en matière de consommation, Bureau de la consommation

Larry Shaw, directeur général par intérim, Politique industrielle et scientifique

Richard Slowikowski, analyste principal, Politique industrielle et scientifique

Don Stewart, agent, Direction générale des affaires environnementales — Politique sur le développement durable et sur le changement climatique

Tony Stone, agent, Produits industriels et de consommation

Val Traversy, directeur général et gestionnaire, Technologies de fabrication et de transformation

Emmy Verdun, directeur général, Services de coodination et de gestion

Tom Wright, directeur général, Automobile et transports, Commerce/Auto

Annexe C Guide d'entrevue et feuillet récapitulatif des questions

Industrie Canada – Stratégie de développement durable
Étude de la question interne

Industrie Canada a mandaté KPMG Consulting d'entreprendre une évaluation des politiques, des programmes et des opérations du Ministère par rapport aux effets qu'ils ont sur le développement durable. Cette étude consiste à identifier les principaux enjeux en matière de développement durable du point de vue ministériel et à effectuer une évaluation à mi-mandat du rendement ministériel. Pour faciliter cette étude, on mènera un sondage auprès des gestionnaires et des agents ministériels.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a dit que le développement durable consistait à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. » C'est cette définition du développement durable qui a été intégrée dans la législation fédérale. Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir le développement durable dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. En conséquence, les ministères fédéraux sont tenus de produire des stratégies de développement durable tous les trois ans. Ces stratégies doivent indiquer des objectifs concrets et des plans d'action pour intégrer le développement durable dans les politiques, les programmes et les opérations du Ministère. La première Stratégie de développement durable (SDD I) d'Industrie Canada a été élaborée en 1997. La deuxième, SDD II, devrait être achevée en décembre 2000.

Vous trouverez ci-joint les questions d'entrevue et une liste des enjeux relatifs au développement durable en guise de contexte pour chaque entrevue. La liste des enjeux est basée sur les renseignements fournis dans le *Guide de l'écogouvernement* (le document-cadre qui a pour but d'orienter les ministères et de les aider à préparer leurs stratégies de développement durable) et sur le récent *Discours du Trône*. Veuillez examiner la liste des enjeux et les questions avant et pendant l'entrevue.

Les résultats des entrevues que nous mènerons serviront à élaborer un rapport d'étude des enjeux pour la SDD II, ainsi qu'une évaluation à mi-mandat de la SDD I. **Vos réponses serviront à planifier les stratégies et les programmes futurs d'Industrie Canada en matière de développement durable. Toutefois, votre participation est volontaire. L'entrevue durera environ une heure. Tous les renseignements que vous fournirez seront présentés sous forme d'agrégat dans les rapports et ne seront pas associés à votre nom dans les rapports.**

Questions d'entrevue

Pour chaque enjeu en matière de développement durable énuméré dans le document ci-joint *[à l'interviewer : le document ci-joint énumère les enjeux de DD définis dans le Guide de l'écogouvernement]*, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. En vous référant à la liste des enjeux en matière de développement durable, quel enjeu considérez-vous le plus pertinent pour Industrie Canada? *[voir la liste des enjeux]*. Veuillez expliquer pourquoi.

2. Où se situe cet enjeu dans les objectifs stratégiques d'Industrie Canada (c.-à-d. Innovation, Connectivité, Marché, Investissement et Commerce)? *[voir le document d'une page sur les cinq objectifs stratégiques d'IC]*.

3. Si cet enjeu en matière de développement durable s'avère pertinent pour Industrie Canada, quels programmes, initiatives de politique et/ou opérations du Ministère peuvent servir à aborder cet enjeu? Veuillez vous limiter aux programmes, aux politiques ou aux opérations auxquels vous participez ou dont vous êtes responsable.

   Voici quelques exemples de programmes, de politiques et d'opérations qui sont pertinents :

   - *Programmes : Programme d'accès communautaire, programmes de sensibilisation des consommateurs, Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement, etc.*
   - *Initiatives de politique : politiques d'innovation, politiques commerciales (re Stratégie de promotion du commerce international axée sur la formule Équipe Canada), politique fédérale sur le changement de climat, etc.*
   - *Opérations : impartition, approvisionnement, partenariats, Système de gestion de l'environnement, etc.*

4. Quelles possibilités sont offertes dans ces programmes, ces politiques et ces opérations pour contribuer à la résolution de cet enjeu en matière de développement durable? En d'autres termes, que peut-on faire de façon réaliste à l'intérieur du mandat et du cadre stratégique de votre Ministère afin d'aborder cet enjeu en matière de développement durable?

5. Existe-t-il des obstacles qui empêchent le Ministère d'aborder cet enjeu en matière de développement durable? Quels sont ces obstacles?

6. Dans quelle mesure peut-on aborder cet enjeu en matière de développement durable dans la SDD II? Selon vous, quelles stratégies de développement durable sont-elles réalisables pour la SDD II?

Y a-t-il d'autres enjeux en matière de développement durable qui n'ont pas été identifiés et qui devraient être considérés par Industrie Canada?

Vos réponses serviront à planifier les stratégies et les programmes futurs d'Industrie Canada en matière de développement durable. Toutefois, votre participation est volontaire. L'entrevue durera environ une heure. Tous les renseignements que vous fournirez seront présentés sous forme d'agrégat dans les rapports et ne seront pas associés à votre nom dans les rapports.

Feuillet récapitulatif des questions en matière de développement durable

D'après le *Guide de l'écogouvernement* (GE), le *Discours du Trône* (DT) et la *Stratégie de développement durable* (SDD) d'Industrie Canada.

I. La durabilité de nos ressources naturelles - emplois, collectivités et industries

A. **Aménagement non durable des ressources renouvelables** – Bon nombre des ressources du Canada sont renouvelables. Or, l'aménagement des ressources renouvelables peut être qualifié de durable si la base de ressources a la capacité de se régénérer et si nous respectons l'intégrité des écosystèmes dont elle dépend. (GE, p. 5)

B. **Mauvais usage des ressources non renouvelables** – Certaines ressources - minéraux, pétrole, gaz, charbon - ne sont pas renouvelables. Mais on peut attribuer un rôle à ces ressources dans une stratégie de développement durable; il s'agit d'établir des politiques favorables à l'adoption de bons procédés d'extraction et de fabrication. (GE, p.6)

II. La protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes

A. **Substances anthropiques, toxiques, rémanentes et susceptibles de bioaccumulation** – Les substances toxiques et anthropiques (d'origine humaine) ont des répercussions à long terme sur la santé et l'environnement, particulièrement lorsqu'elles s'accumulent dans les tissus des plantes et des animaux et demeurent dans l'environnement. Le Canada doit déterminer la façon optimale de gérer ces substances toxiques ou de les éliminer graduellement. (GE, p. 6; DT, p. 11)

B. **Prévention inadéquate de la pollution** – Les polluants (atmosphériques, chimiques, etc...) endommagent l'environnement, souvent de façon incommensurable. Plutôt que de gérer les conséquences de la pollution, la question au Canada est de savoir comment prévenir la pollution et la production de déchets. De plus, les normes canadiennes en matière de pollution sont parfois inadéquates ou elles ne sont pas appliquées de façon appropriée. (GE, p. 6; DT, p. 11)

A. **Non-protection des aires représentatives des écosystèmes** – Il faut préserver les espaces protégés qui abritent diverses formes de plantes et d'animaux et qui sont d'importants indicateurs de la santé générale des écosystèmes. (GE, p. 6)

B. **Vulnérabilité aux catastrophes (naturelles et erreur humaine)** – Glissements de terrains, tornades, incendies de forêts, vents violents, averses de grêle, inondation, avalanches, ce sont tous des catastrophes naturelles qui ont des coûts sociaux et économiques dévastateurs. L'erreur humaine ou les accidents peuvent également causer des désastres, p. ex., versemement de pétrole, déchets nucléaires, avec des effets dévastateurs. Dans ce cas, la question est de savoir comment nettoyer les sites contaminés le plus efficacement possible. (GE, p. 7; DT, p. 11)

III. Le respect de nos obligations internationales

A. **Appauvrissement de la couche d'ozone** – L'appauvrissement de la couche d'ozone entraîne des conséquences sur la santé humaine, l'environnement et l'économie. (GE, p. 7)

B. **Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique** – À en juger les projections actuelles, si le Canada ne prend pas d'autres mesures, les émissions au pays seront de 13 pour cent supérieures en l'an 2000 à ce qu'elles étaient en 1990. (GE, p. 8; DT, p. 10)

C. **Perte de la biodiversité** – Par biodiversité, on entend la variété, la richesse et la complexité de la vie qu'on trouve dans la nature. La biodiversité est de plus en plus menacée. Certaines espèces sont particulièrement à risque, ce qui soulève la question de savoir comment protéger de façon optimale ces espèces et leurs environnements naturels. (GE, p. 8; DT, p. 11)

IV. La promotion de l'équité

A. **Répartition inégale des coûts et des avantages entre les générations** – Bien qu'il ne soit possible de prédire avec précision quels pourront être les intérêts des générations futures, nous devons veiller à ce que les générations futures puissent bénéficier de l'environnement dans la même mesure que les générations actuelles. (GE, p. 8)

B. **Répartition inégale des coûts et des avantages actuels du développement durable (au Canada)** – Le Canada doit faire bénéficier un plus grand nombre de personnes de la prospérité économique et de la bonne qualité de vie du pays, tout en préservant l'intégrité fondamentale des écosystèmes du pays. (GE, p. 8)

C. **Répartition inégale des coûts et des avantages actuels du développement durable (à l'étranger)** – Comment peut-on répartir la richesse plus équitablement entre les pays du Nord et ceux du Sud? La répartition inégale de la richesse constitue l'un des obstacles principaux à la réalisation du développement durable. De plus, le manque d'aide technique offerte aux pays en développement entrave la capacité de ces derniers à respecter les pratiques durables. (GE, p. 9; DT, p. 11)

V. L'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être

A. **Perte dans la productivité en raison d'un mauvais rendement de l'environnement** – Le rendement de l'environnement est une dimension importante de la productivité. Il s'agit de produire plus avec moins – moins de ressources comme intrants, moins de déchets. Le Canada doit essentiellement mieux comprendre les coûts et avantages environnementaux et le mauvais rendement de l'environnement. (GE, p. 9; SDD I, p. 5)

B. **Innovation inadéquate en vue du développement durable** – Le Canada doit concevoir des politiques et des programmes qui favorisent des progrès mesurables dans toute la gamme des questions relatives au développement durable, tout en stimulant l'innovation et la compétitivité. Une partie du problème réside dans la capacité et l'engagement inadéquats du gouvernement dans la recherche environnementale, et le besoin de baser les objectifs environnementaux sur une analyse scientifique saine et axée sur les risques. (GE, p. 9; DT, p. 1; SDD I, p. 10)

C. **Mesure inadéquate du progrès en matière de développement durable et rapport régulier** – Sans une information sur les questions relatives au développement durable, les Canadiens ne peuvent évaluer leurs défis du développement durable, les prédire et y réagir. (GE, p. 10)

VI. Autres questions en matière de développement durable

A. **Absence de processus intégrés** – Les efforts ne sont pas toujours déployés pour intégrer le développement durable dans la prise de décisions, la création de compétences et l'amélioration des outils. Il faut intégrer l'utilisation d'une analyse scientifiques éclairée et d'outils en matière de politique dans la planification opérationnelle et les processus décisionnels du gouvernement. (TS, p. 10)

B. **Mise en ordre interne** – Si Industrie Canada ne met pas en œuvre et ne suit pas des procédures qui encouragent le développement durable, comment le Ministère peut-il promouvoir le développement durable à l'ensemble du pays?

(TS, p. 11)

C. **Partenariats insuffisants et inadéquats** – Les partenariats avec le gouvernement, les entreprises et les autres intervenants ne sont pas toujours utilisés efficacement pour encourager des instruments stratégiques innovateurs qui favorisent la réalisation des objectifs en matière de développement durable. (TS, p. 10)